



# Assemblée générale

Soixantième session

**21<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 22 septembre 2005, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdurrahman Mohamed Shalghem, Secrétaire du Comité populaire général de liaison extérieure et de coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

**M. Shalghem** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais affirmer, d'emblée, la confiance qu'inspire à la délégation libyenne le fait que la Suède ait pris la direction des travaux de la présente session de l'Assemblée générale, qui nous permettra d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Je saisis également cette occasion de saluer les efforts déployés par le Gabon, représenté par son ministre des affaires étrangères, qui avait assumé la présidence de la précédente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également réaffirmer notre gratitude à l'égard des efforts déployés par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en vue de faire avancer la réforme de l'ONU et de réaliser les objectifs consacrés dans sa Charte.

Depuis les années 70, la Jamahiriya arabe libyenne est pleinement consciente de la nécessité de réformer l'ONU. Elle a été l'un des premiers États à présenter des propositions officielles à cet égard à l'Assemblée générale, notamment des projets de

résolution depuis la trente-quatrième jusqu'à la quarantième session, visant à reformer les travaux du Conseil de sécurité et à supprimer le droit de veto. Bien que les propositions libyennes n'aient pas abouti, en raison de l'objection des grandes puissances, elles ont cependant permis de mieux faire comprendre l'importance de cette question au sein de l'Assemblée générale, entraînant l'adoption, lors de la quarante-septième session, d'une résolution portant création d'un groupe de travail à composition non limitée, chargé d'examiner la question d'une représentation équitable au sein du Conseil de sécurité et d'une augmentation du nombre de ses membres. Nous avons participé activement aux travaux de ce groupe, dont les activités ont malheureusement abouti à une impasse.

Nous espérons au cours des dernières années, tout en tenant des consultations à divers niveaux, réaliser une réforme en profondeur du système des Nations Unies, au service de la paix et de la sécurité internationales. Mais au fur et à mesure qu'approchait la date de la réunion au sommet, au début de la présente session, il est apparu que la réforme que nous souhaitons n'était pas à portée de main, étant donné que certaines puissances privilégiées au sein du Conseil de sécurité ne veulent justement pas abandonner leurs privilèges ni même les partager avec d'autres États.

Les pays victorieux de la Deuxième Guerre mondiale se sont arrogé des droits et des privilèges au moment de la rédaction de la Charte, d'où une

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



marginalisation de l'Assemblée générale et la transformation du Conseil de sécurité en un organe dominant, inéquitable, déséquilibré, non démocratique, abusant du droit de veto. L'ONU est effectivement incapable d'administrer la justice entre les peuples; en fait, certaines de ses décisions ont même eu des conséquences très néfastes pour bon nombre de populations.

Tandis que nous débattons de la réforme de l'ONU, il nous faut tenir compte du fait que l'Organisation compte désormais 191 États Membres et que de nouveaux problèmes internationaux ont surgi, venant s'ajouter aux problèmes anciens. Il faut par conséquent rendre le pouvoir de décision à l'ensemble des États Membres, c'est-à-dire à l'Assemblée générale, où tous les pays disposent d'une voix égale. En l'absence d'un accord à ce sujet, il faudra chercher une nouvelle formule concernant les membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous pensons à cet égard qu'il est nécessaire d'attribuer des sièges permanents en fonction des groupements géographiques et non pas à des États déterminés. Nous proposons également que l'Union africaine se voie accorder un siège de membre permanent, même avant la réforme en profondeur, étant donné que l'Afrique est le seul continent à ne pas avoir de pays doté d'un siège permanent au Conseil de sécurité.

En tant que membre de l'Union africaine, nous nous sommes ralliés à la position africaine commune adoptée lors du cinquième sommet africain les 4 et 5 juillet 2005 à Syrte (Libye). Cette position a été confortée lors d'un sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la réforme de l'ONU, qui s'est tenu à Addis-Abeba le 4 août 2005.

La Libye est persuadée que l'élimination des armes de destruction massive est un facteur fondamental pour renforcer la confiance et consolider la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi, le 19 décembre 2003, la Libye a renoncé volontairement à ses programmes et matériaux lui permettant de produire des armes et des vecteurs interdits au niveau international. Depuis cette date, notre pays collabore en toute transparence avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Tous les matériaux et les équipements y afférant ont été mis à la

disposition des experts de l'AIEA et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La Libye est à présent partie à toutes les conventions internationales sur les armes de destruction massive et respecte le code d'éthique régissant les missiles balistiques. Nous espérons que les membres de la communauté internationale coopéreront davantage à l'élimination des armes de destruction massive acquises par tous les États, sans exception, afin de faire régner la paix et la sécurité dans le monde.

La déclaration de la Libye a été le couronnement des efforts déployés à cet égard dans le passé, à commencer par sa participation effective à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, grâce à son accession au Traité de Pelindaba et à son appel visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Alors que nous confirmons notre disposition à coopérer pleinement avec les organisations internationales dans ce domaine, nous soulignons le droit de la Libye à élargir son programme d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le développement, notamment dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, du dessalement de l'eau et de l'exploitation pétrolière et minière. Nous espérons que l'initiative libyenne servira d'exemple et poussera d'autres pays de la région à mettre toutes leurs installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Notre pays s'intéresse depuis ces dernières années aux questions de droits de l'homme aux niveaux tant national qu'international et œuvre en toute transparence avec toutes les organisations s'occupant des droits de l'homme. Nous avons donné 2 millions de dinars pour appuyer les activités du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Nous sommes en train de réviser certaines de nos législations qui ne sont pas conformes aux instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme. Nous avons également éliminé le Tribunal populaire qui avait été créé au début de la Révolution et transféré les affaires qui lui avaient été confiées à des tribunaux ordinaires.

La Libye a été un des premiers États à demander la coordination des efforts déployés au niveau international en vue de lutter contre le terrorisme international. Elle a demandé la convocation d'une

session extraordinaire de l'Assemblée générale pour étudier ce phénomène et trouver des façons de le combattre et d'en éliminer les causes.

La Libye a condamné le terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État, a ratifié toutes les conventions internationales et régionales relatives au terrorisme et coopère activement avec le Comité créé par le Conseil de sécurité sur la question. Nous pensons que l'élimination du terrorisme demande que des mesures concrètes soient prises pour éliminer ses causes. Nous devrions entre autres renforcer activement la protection des droits de l'homme pour tous les peuples, faire face à tous les actes d'agression et d'occupation des terres d'autrui, lutter contre la pauvreté et encourager la démocratie.

Le terrorisme ne pourra être déraciné unilatéralement par des mesures prises par un État ou par un groupe d'États. On ne résoudra pas ce problème en le liant à une certaine religion ou à une certaine nationalité. Il n'est pas juste que la lutte légitime des peuples pour obtenir l'autodétermination et l'indépendance soit qualifiée de terrorisme. Nous devrions tous déployer tous les efforts possibles et les coordonner sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme et mener à bien, dès que possible, l'élaboration d'une convention générale contre le terrorisme international.

Mon pays a été soumis à des sanctions injustes qui ont provoqué de grandes pertes matérielles pour un total d'environ 40 milliards de dollars. Maintenant que cette question est réglée et que la cause en a été traitée, j'exprime ma reconnaissance à toutes les nations amies et sœurs qui se sont tenues à nos côtés et ont appuyé notre position pour venir à bout de cette situation.

Les autorités libyennes compétentes sont maintenant en train d'élaborer des programmes pour restructurer l'économie de la Libye et remanier le secteur public, encourager le secteur privé et offrir à tous des occasions de participer aux activités économiques. De nouvelles politiques économiques ont été adoptées pour faire progresser l'économie nationale, pour palier les carences et pour améliorer les résultats. Des mesures ont été prises dans le domaine monétaire, notamment l'adoption d'un taux d'échange unique du dinar libyen contre les monnaies étrangères, la suppression du contrôle monétaire et une réduction des impôts sur le revenu. Les licences d'importation et d'exportation, ainsi que les garanties de douane à

l'exportation, ont été éliminées, tout comme les droits de douane sur environ 3 500 articles importés.

Des mesures importantes ont été prises pour privatiser de nombreuses sociétés du secteur public. La Libye a ouvert ses portes aux investisseurs et a promulgué une loi pour encourager l'investissement étranger. Cette loi accorde aux investisseurs étrangers de nombreux privilèges et exemptions et les autorise à posséder 100 % de leurs entreprises ou de leurs partenariats avec les investisseurs locaux. Notre demande d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce a été approuvée à l'unanimité par l'Organisation le 27 juillet 2004. À cet égard, nous recherchons une plus grande coopération de la part de tous les pays.

La consolidation et l'instauration de la paix et de la sécurité pour tous est un objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies. C'est un objectif qui ne saurait être réalisé par l'Organisation sans l'aide et la coopération de tous les États Membres qui pourraient être des instruments efficaces dans le règlement des problèmes et des conflits les plus difficiles entre les pays, particulièrement en Afrique. À cet égard, nous souhaitons faire part de notre satisfaction face à la stabilisation de la situation en Sierra Leone et en Angola et à l'amélioration de la situation en Somalie, au Burundi et en République démocratique du Congo, ainsi qu'à la signature de l'Accord de paix global au Soudan.

Nous appelons tous les États Membres à aider l'Union africaine dans les efforts qu'elle déploie pour faire face aux différents défis auxquels elle est confrontée et pour créer un continent africain unifié capable de réaliser des progrès et de participer efficacement à la marche vers le progrès, de défendre la liberté et les droits de l'homme et d'éliminer les guerres, la pauvreté et la maladie tout en faisant table rase des vestiges du colonialisme. Nous espérons que cet appui sera étendu aux programmes de l'Union africaine visant à réaliser la prospérité pour tous les peuples africains, en offrant de l'aide au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La communauté n'a pas jusqu'à présent réussi à régler le problème palestinien, bien qu'il soit aussi vieux que l'Organisation des Nations Unies elle-même. En fait, le problème empire. Depuis plus d'un demi-siècle les Palestiniens vivent soit comme réfugiés dans toutes les régions du monde soit soumis à la puissance

occupante qui a usurpé ses terres et pratiqué contre lui les crimes les plus horribles, notamment l'assassinat d'enfants, de femmes et de personnes âgées. Leurs terres ont été confisquées, leurs fermes brûlées, leurs arbres déracinés, leurs maisons détruites alors qu'ils les occupaient encore, pendant que des maisons sont construites pour les colons qui arrivent du monde entier. Bien que des armes hautement perfectionnées soient employées contre des personnes civiles, le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à ces pratiques. Cela a encouragé la puissance occupante à continuer son agression et ses crimes, sans tenir compte des décisions de la communauté internationale.

La souffrance du peuple palestinien exige que des mesures urgentes et fermes soient prises par la communauté internationale pour mettre fin à l'agression d'Israël et pour apporter une solution radicale à la question palestinienne.

Nous pensons que la solution ne réside pas dans l'acceptation d'une situation de fait ou la simple adoption de résolutions ou de plans irréalisables. Le règlement ne sera possible que moyennant une solution radicale qui permette et garantisse le retour sur leurs terres de tous les réfugiés palestiniens et la création d'un État démocratique sur la terre historique de Palestine dans laquelle les Juifs et les Arabes vivent côte à côte, jouissant d'une pleine égalité, sur la base du modèle sud-africain où les noirs et les blancs se sont réconciliés après des décennies de conflit et de bains de sang. Si nous ne parvenons pas à cette solution avec l'appui de la communauté internationale, la souffrance du peuple palestinien se poursuivra et la région sera toujours le témoin de tensions et de conflits, sans paix ni sécurité.

Les forces d'occupation israéliennes doivent se retirer de tous les territoires arabes occupés; les hauteurs du Golan doivent être rendues à la Syrie et les fermes de Chebaa au Liban.

En Iraq, où le droit international a été violé et le pays soumis à l'occupation pour des raisons dénuées de fondement et sous des prétextes futiles, la tragédie empire jour après jour et devient de plus en plus difficile à régler. Le peuple iraquien paie un lourd tribut avec les vies de ses fils et filles du fait de l'occupation. Il nous faut déployer tous les efforts possibles pour garantir que l'occupation se termine rapidement afin de permettre à l'Iraq de retrouver son

indépendance et sa souveraineté et de préserver son intégrité territoriale et son identité arabe. Il faut que les Iraquiens puissent décider de leurs propres affaires et de leur avenir, gérer leurs ressources et parvenir à l'autodétermination en toute liberté, avec la participation de tous les citoyens et sans que ne soit marginalisé aucun groupe afin que la paix, la prospérité et la sécurité puissent prévaloir sur tout le pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alberto Gatmaitan Romulo, Secrétaire des affaires étrangères de la République des Philippines.

**M. Romulo** (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous transmets les félicitations de ma délégation, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la direction de cette session historique. Je souhaite également faire part de notre gratitude profonde à l'Ambassadeur Jean Ping dont l'autorité et la sagesse se sont révélées être des éléments décisifs du succès des négociations et de l'adoption de notre document final.

Il y a 60 ans, la paix durable était ce qu'il y avait de plus important pour les fondateurs de l'Organisation. Marqués par la guerre et frappés par la propension du genre humain à répandre la mort et la destruction, ils n'ont pas envisagé l'échec comme une possibilité. Au nom de l'humanité nous nous devons de construire un monde meilleur et pacifique. Dans ce but, les représentants de 50 nations se sont réunis à San Francisco dans un immeuble consacré à ceux qui ont défendu la liberté et se sont battus pour elle, pour rédiger une charte qui unirait les nations du monde à la recherche de la paix. Le général Carlos P. Romulo, chef de la délégation philippine, a alors exprimé clairement les espoirs du genre humain en déclarant à la tribune des Nations Unies : « Que cette salle soit le dernier champ de bataille ».

*M. Zarif (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.*

Les personnalités marquantes qui ont pris part à la fondation de l'ONU demeurent pour nous des figures familières – le Français Joseph Paul Boncour, le Chinois Wellington Koo, le Russe Andrei Gromyko, le Britannique Lord Halifax, l'Américain Edward Stettinius, le Saoudien S. A. R. Faisal Ibn Abdul Aziz, l'Indien Sir Ramaswanmi Mudaliar, le Sud-Africain Jan Smuts, le Tchèque Jan Masaryk, l'Australien Herbert Evatt, le Mexicain Exequiel

Padilla, et bien d'autres. Ces visionnaires ont mené à bien la tâche historique et redoutable de rédiger la Charte des Nations Unies.

Un tiers de l'humanité se trouvait encore sous la domination coloniale. Seules, trois nations asiatiques étaient présentes. La majeure partie de l'Afrique n'était pas encore indépendante. Dans une instance dominée par les puissances coloniales, les Philippines se sont battues pour garantir la notion selon laquelle l'objectif du Conseil de tutelle n'était pas seulement l'autonomie mais l'indépendance.

Lorsque l'emblème des Nations Unies fut conçu, le général Romulo demanda que les Philippines, quoique toujours un commonwealth, soient mentionnées. On lui répondit que les Philippines ne seraient qu'un petit point sur cette carte maintenant familière. Il demanda néanmoins que le point figure sur la carte.

Le fait que les Philippines insistent pour être marquées sur la carte mondiale, ne fût-ce que par un point, symbolisa pour de nombreuses nations en développement bientôt indépendantes le défi auquel l'ONU faisait face. Le défi évident auquel l'ONU était confrontée à sa fondation, et en particulier les nations en développement, était de s'assurer que vivre à l'abri du besoin et de la peur et être libre de mener une vie digne fut au cœur de l'indépendance politique des États.

Soixante ans après San Francisco, nous nous trouvons toujours confrontés à l'impératif de libérer tous nos peuples du besoin et de la peur, et de leur permettre de mener une vie réellement digne à laquelle ils ont droit en tant que nations indépendantes. La lutte pour l'indépendance politique et juridique des États est terminée, mais la lutte pour permettre à tous les peuples de vivre à l'abri de la peur et du besoin et dans la dignité se poursuit.

Vivre à l'abri du besoin est la préoccupation absolue des Philippines, pays en développement. La pauvreté, le déficit énergétique et financier, aggravés par la dette, sont les obstacles critiques auxquels se heurtent mon pays et son peuple. Nous faisons également face à de graves menaces, en particulier le terrorisme – nombre de nos concitoyens étant victimes d'attentats terroristes. Nous avons conscience des raisons économiques et sociales sous-jacentes de ces actes.

Il n'y a pas encore très longtemps, mon pays était également menacé par le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). L'expérience acquise au niveau national nous amène à convenir avec le Secrétaire général que ces menaces mondiales sont toutes liées et que notre perception différente de l'imminence des menaces qui pèsent sur nous ne devrait pas nous dissuader de coopérer pour les conjurer.

Cela m'amène au cœur de mon sujet, à savoir que les liens issus de notre vision élargie d'une humanité commune nous incitent à collaborer à l'édification d'une ONU plus forte et d'un monde meilleur.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'aucune nation ne peut se défendre entièrement seule contre des menaces. Nous convenons que le développement, être à l'abri de la peur et les questions touchant les droits de l'homme sont des objectifs interdépendants qui devraient être traités à égalité dans la formulation de solutions aux menaces qui pèsent sur nous. Nous estimons qu'en raison de cette interdépendance, ces préoccupations devraient être prises en compte d'une manière globale et intégrée.

Le monde est confronté à la flambée des cours du pétrole. La coopération internationale dans le domaine énergétique devient de plus en plus impérative dans la mesure où la capacité des pays, notamment des pays en développement non producteurs de pétrole, d'atteindre leurs objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, est compromise. Ceci a des répercussions inévitables sur la sécurité.

Les Philippines se félicitent de l'annulation de 100 % de la dette des 38 pays pauvres les plus endettés. Il faut s'attendre toutefois à ce que le problème de la dette s'aggrave, car celle des pays à revenu intermédiaire s'alourdit avec la montée des cours mondiaux du pétrole. Une fois de plus, la nécessité d'autres mesures novatrices et originales de coopération internationale en faveur de l'allègement de la dette s'impose également.

Les Philippines ont proposé la possibilité d'adopter un plan de conversion de la dette comprenant « la conversion de la dette en prises de participation » ou des « projets d'allègement de la dette liés aux objectifs du Millénaire pour le développement ». Le plan appelle à la conversion de 50 % du service de la dette en prises de participation pour les projets des

OMD d'une valeur au moins égale et susceptibles de générer un revenu.

La conversion de dettes en projets de développement peut se concentrer sur des domaines répondant aux critères des OMD, tels que les hôpitaux et les soins de santé, les écoles, les salles de classe, les technologies de l'information, l'eau salubre, l'électricité, la reforestation, l'écotourisme et de nombreux autres qui devraient nous permettre d'atteindre nos OMD à l'horizon 2015.

Le lien existant entre le développement et la migration internationale ne peut être négligé. La migration pose des défis et offre des possibilités aux pays d'origine, de destination et de transit. C'est une question à multiples facettes qui appelle elle aussi une coopération internationale permettant de l'aborder d'une façon coordonnée et cohérente. Un mécanisme international global et efficace de coopération devrait être mis au point pour tenir compte de ses dimensions politico-sécuritaires, sociales et culturelles et économiques.

En tant que l'un des principaux États d'envoi, les Philippines se tiennent prêtes à coopérer avec tous les pays pour contribuer à la mise au point de mécanismes qui aideraient à assurer une gestion sans heurts du phénomène migratoire.

Les Philippines ne savent que trop bien la peur que le terrorisme inspire à la population civile et l'angoisse qu'il cause aux victimes et aux proches parents. Nous prenons conscience des raisons politiques, sociales et économiques sous-jacentes du terrorisme.

Notre expérience nationale nous a montré la valeur du dialogue dans notre approche pour examiner tous ces facteurs. Les Philippines veulent faire profiter de cette valeur positive du dialogue et ont donc pris l'initiative d'appeler l'attention sur la nécessité d'une concertation entre les religions en tant que partie intégrante de la promotion de la culture de paix. Ma Présidente a récemment organisé un sommet officieux et fructueux sur le dialogue entre les religions et la coopération ici à l'ONU. Le sommet a adopté une déclaration appelant à une amélioration des échanges et de la coopération entre les religions, les cultures et les civilisations pour assurer une paix durable et une entente aux niveaux mondial, régional et national. Nous invitons tous ceux qui souscrivent à ces principes à envisager de donner leur adhésion à la déclaration.

Nous reconnaissons tous que le monde est entré dans une phase sans précédent où il n'existe pour ainsi dire aucune barrière, qu'elles soient spatiales ou temporelles. Les technologies des communications ont rendu possible la diffusion instantanée de l'information dans pratiquement tous les coins de la planète.

Alors que le XIX<sup>e</sup> siècle nous a apporté la révolution industrielle, le XX<sup>e</sup> siècle nous a amené la révolution technologique dont le début a été marqué par l'informatisation. Le XXI<sup>e</sup> siècle offre à présent des possibilités infinies de progresser dans l'ère de l'information. À aucun moment, le dicton « aucun homme n'est une île » n'a sonné aussi vrai. Comme l'a dit le Secrétaire général, ce qui touche une personne les touche toutes à l'heure de la mondialisation.

Toutefois, l'ère de l'information est à double tranchant, comme l'expérience nous l'a montré. Tout en ayant ouvert des possibilités, elle présente également des dangers dont nous devons tous venir à bout. Ce qui nous inquiète toutefois est que les possibilités illimitées qu'elle offre peuvent aussi bien être utilisées au profit de l'humanité qu'à des fins destructrices. Les technologies de l'information permettent aux sociétés commerciales de rechercher les facteurs de production les moins onéreux du monde, de fonctionner plus efficacement et de faire bénéficier les consommateurs des avantages. Toutefois, ces mêmes technologies permettent également aux membres désenchantés et désespérés de la société de devenir des agents de la terreur, de recruter des adeptes à leur manière de penser et de financer leurs activités destructrices. Il est donc dans notre intérêt commun de rassembler nos forces collectives pour tirer parti des possibilités qui s'offrent à nous et affronter les menaces communes.

Pendant 60 ans, l'ONU a été pour nous l'instance au sein de laquelle nous avons établi les normes de conduite qui prennent en compte toutes nos préoccupations. Depuis sa création en 1945, alors composée de 51 États Membres, le nombre des membres a presque quadruplé pour atteindre actuellement 191.

Si l'ONU a, maintes fois, adopté certaines réformes, à aucun autre moment qu'aujourd'hui, la pression n'a été aussi forte pour amener un changement radical. Il faut prendre en considération l'évolution de l'environnement mondial et régional en matière de sécurité, les conflits en cours dans de nombreux pays,

qui ont des causes profondes multidimensionnelles, et les autres foyers de tension.

Il est clair qu'en œuvrant à notre intérêt commun, à savoir, protéger notre humanité commune, l'ONU reste notre outil indispensable. Il est par conséquent également dans notre intérêt commun de la renforcer. Avant même San Francisco, certaines décisions clefs avaient déjà été prises entre les grandes puissances, principalement sur le droit de veto ou ce que l'on connaissait alors sous le nom de « règle de l'unanimité ». Notre délégation, de concert avec les autres, avait argué en faveur d'un rôle accru de l'Assemblée générale. Nous pensions que tel était l'équilibre nécessaire de nature à permettre à l'ONU d'assurer efficacement le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons également plaidé en faveur d'une représentation plus large et plus équitable au sein du Conseil de sécurité – aspiration qui n'a pas encore été réalisée et par conséquent, plaider que mon pays poursuit à ce jour. Le document final de la Réunion plénière de haut niveau fournit la matière à partir de laquelle renforcer le système des Nations Unies. Il doit nous guider solidement dans nos discussions sur la réforme institutionnelle.

Soixante ans après San Francisco, notre humanité commune reste au cœur des préoccupations. Nous avons aujourd'hui une autre occasion d'assurer le succès de nos Nations Unies. Qu'il s'agisse de réformer les Nations Unies ou de veiller à ce que le monde vive à l'abri du besoin et de la peur, nous devons agir maintenant pour que les principes en faveur desquels se sont engagés nos dirigeants au Sommet de cette année soient appliqués effectivement et efficacement. Je voudrais donc présenter, maintenant, quelques stratégies concrètes susceptibles de nous aider à réaliser effectivement nos objectifs.

Premièrement, les engagements pris doivent être déclinés en mesures tangibles; des critères de référence concrets et des indicateurs de progrès pragmatiques doivent être fixés.

Deuxièmement, une fois les critères de référence internationaux fixés, on peut formuler les stratégies nationales permettant de les respecter. Tous les acteurs nationaux concernés par les procédures et mesures intérieures doivent être associés. Cela est nécessaire pour mettre en œuvre les engagements multilatéraux. Dans l'idéal, les intervenants au niveau national

devraient être au fait des progrès du processus de négociation et avoir l'occasion d'apporter leur propre contribution en ce qui concerne la position nationale à adopter. Cela doit permettre d'assurer la mise en œuvre et le suivi des engagements pris par nos dirigeants.

Troisièmement, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de renforcer la convergence entre les différents plans d'action nationaux, régionaux et internationaux. La prise en compte de tous ceux-ci permet d'atteindre ces objectifs plus rapidement. Les plans d'action nationaux peuvent être élargis au niveau régional à chaque fois que cela est possible.

Quatrièmement, nous devons repenser nos méthodes de coopération internationale actuelles. Il sera intéressant d'évaluer la façon dont nous avons collaboré sur les plans bilatéral, régional et multilatéral. Évaluons l'efficacité de nos modes de coopération actuels. Dans les mesures pratiques que nous prenons et dans les nouvelles perspectives que nous découvrons et les nouveaux défis que nous relevons, nous devons garder à l'esprit les vieux espoirs et les rêves tenaces qui ont présidé à la création de notre Organisation des Nations Unies. Enfant, j'écoutais en toute innocence ma famille suivre de près les travaux de la délégation philippine à San Francisco. J'étais fier que mon pays, les Philippines – le benjamin des fondateurs – fasse partie de cet événement historique. Nous reconstruisions nos vies brisées et pleurons nos morts, mais nous nous accrochions à l'espoir : nous espérons qu'aucun pays ne viendrait à nouveau nous ensevelir sous les bombes, nous écraser sous les chars et avilir nos mères, nos sœurs et nos filles. En pays ravagé par la guerre, nous mettions les plus grands espoirs dans les Nations Unies. Je me rappelle encore les mots qui nous ont permis d'oser espérer en un monde meilleur, plus pacifique – les mots entendus par un enfant sur une vieille radio grésillante, malgré les parasites, les mots prononcés par le général Carlos Romulo face aux délégués venus à San Francisco en 1945 :

« Quand il s'agit de défendre la dignité humaine, les mots et les idées sont plus puissants que les canons. Les traités sont plus forts que les frontières les plus hérissées de défenses. La seule défense imprenable, c'est la compréhension entre les hommes. »

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Billie Miller,

Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

**M<sup>me</sup> Miller** (Barbade) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Les félicitations de la délégation de la Barbade vont également au Président sortant, S. E. M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères du Gabon, pour le travail remarquable qu'il a réalisé à la tête des travaux de l'Assemblée au cours de la session précédente et en particulier pour la préparation de la Réunion plénière de haut niveau.

La semaine dernière, les chefs d'État et de gouvernement, attelés à définir et formuler un consensus mondial, ont adopté un document final qui représente la détermination de la grande majorité des États Membres à progresser vers la réalisation intégrale des buts et objectifs tirés de la Déclaration du Millénaire, ainsi qu'un certain nombre de décisions sur la réforme des Nations Unies. La Barbade, qui s'est associée aux efforts considérables déployés par beaucoup, avait espéré des engagements plus audacieux et plus ambitieux, en particulier concernant le développement. En tout état de cause, nous admettons que les résultats de la Réunion plénière de haut niveau constituent un programme d'action internationale coordonnée face aux défis mondiaux complexes et imbriqués auxquels doivent faire face cette génération et les suivantes.

Les objectifs du Millénaire pour le développement sont maintenant reconnus comme des objectifs mondiaux quantifiables, assortis de délais, pour répondre aux problèmes de la pauvreté dans ses nombreuses dimensions – la faim, la maladie, l'accès insuffisant aux soins de santé et à l'éducation, les inégalités entre les sexes et la dégradation de l'environnement. Les progrès de leur réalisation sont loin d'avoir été uniformes dans le monde entier et même d'un objectif à l'autre. Si l'on n'agit pas sur une échelle beaucoup plus vaste et à un rythme beaucoup plus rapide, les mots éminemment louables de la Déclaration n'auront d'autre fonction que de nous rappeler douloureusement les besoins humains que nous avons négligés et les nombreuses promesses que nous n'avons pas tenues. Le Secrétaire général a dit qu'avec l'ensemble des ressources et des techniques dont elle dispose, notre génération devait être la première à faire du droit au développement une réalité

pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri de la guerre.

Les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à la Barbade sont encourageants. Bien que le rapport régional du Programme des Nations Unies pour le développement dresse un tableau optimiste pour la plupart des pays des Caraïbes en ce qui concerne les cinq premiers objectifs, la région doit faire face à de graves problèmes et d'importants obstacles à leur réalisation. Au premier rang de ceux-là, il y a notre vulnérabilité – totalement indépendante de notre volonté – aux chocs économiques et à toutes les catastrophes naturelles connues de l'humanité : cyclones, éruptions volcaniques, glissements de terrain, tremblements de terre ou inondations. L'intégration plus complète et plus efficace de la Barbade à l'économie mondialisée présente également d'immenses difficultés et le succès du prochain cycle de négociations sur la libéralisation des échanges, dans le cadre du cycle de développement de Doha, est, à cet égard, absolument capital.

Je voudrais indiquer une omission remarquable dans les objectifs du Millénaire pour le développement : celle des droits en matière de sexualité et de procréation. De fait, cette absence est si flagrante que le Secrétaire général lui-même a déclaré :

« Les objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, ne peuvent être atteints sans que l'on s'attaque de front aux questions de population et de santé de la procréation. Et cela passe par une intensification des actions en faveur des droits des femmes et un investissement accru dans l'éducation et la santé, et notamment la santé de la procréation et la planification familiale. »

Nous devons saisir l'occasion que représente l'examen actuel de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour prendre en compte de façon systématique la santé et les droits de la sexualité et de la procréation en adoptant un objectif ou un indicateur en matière d'accès universel que l'on puisse utiliser pour faciliter le contrôle des progrès dans ce domaine et pour en tenir les Gouvernements comptables.

La Barbade estime que les femmes ont un rôle déterminant à jouer dans le succès de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Après tout, les femmes en âge d'enfanter représentent 1 milliard des habitants parmi les plus pauvres de la planète et les questions de santé de la sexualité et de la procréation sont au sommet de leurs problèmes de santé et de perte de productivité. Les femmes qui vivent dans la pauvreté ne sont généralement pas au courant de leurs droits dans ces domaines et ignorent souvent à quels services elles peuvent accéder. De même, les femmes pauvres, et en particulier, les femmes pauvres et jeunes, sont extrêmement exposées à la contamination par le VIH/sida, en dépit de l'existence de mesures de prévention.

Je me sens en devoir de soutenir l'appel lancé en vue de mobiliser de nouvelles ressources pour améliorer les services de santé en matière de sexualité et de procréation destinés aux femmes et aux hommes de par le monde. Des individus, des organisations non gouvernementales et des gouvernements contribuent déjà, dans certains pays en développement, aux dépenses actuelles dans ce domaine à hauteur de 75 %. Le moment est certainement venu pour les pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris à la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement.

Au cœur du partenariat mondial pour le développement, consacré dans le huitième objectif du Millénaire pour le développement, se trouvent les engagements pris par les pays en développement d'adopter des politiques macroéconomiques saines, de faire un usage optimal de nos dotations limitées, de respecter les droits de l'homme et de veiller à ce que notre développement matériel s'inscrive dans un contexte de justice sociale, autant d'engagements auxquels la Barbade est fièrement attachée depuis son indépendance en 1966.

Dans le même ordre, les pays développés doivent s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées à de nombreuses réunions au sommet et conférences des Nations Unies sur le commerce, la dette et le financement, notamment leur engagement de parvenir à l'objectif non encore atteint de 0,7 % du produit national brut consacré à l'aide publique au développement. Il ne suffit pas d'accroître l'aide publique au développement pour obtenir la croissance économique et le développement durables que nous souhaitons tous. Il faudra également que la communauté internationale se penche sur l'endettement des pays en développement à revenu faible et à revenu intermédiaire, encourage les flux d'investissement

direct étrangers à destination d'un plus grand nombre de pays en développement, s'attaque à des problèmes écologiques mondiaux tels que les changements climatiques, lutte contre le VIH/sida, réforme les accords commerciaux multilatéraux et remédie aux déficiences du système économique et financier mondial. Pour les Caraïbes, c'est là que résident les véritables menaces qui pèsent sur notre sécurité humaine.

Le cycle de négociations de Doha pour le développement, lancé par l'Organisation mondiale du commerce en 2001, a été ainsi dénommé précisément parce que les ministres du commerce ont délibérément cherché à placer le développement au cœur des négociations multilatérales sur le commerce. Cette décision a suscité dans les pays en développement de nouveaux espoirs de se voir offrir l'opportunité de participer de façon plus efficace et plus bénéfique au nouveau système économique mondial. Malheureusement, certains des pays développés qui sont nos partenaires semblent avoir renié leurs engagements. Nous menons encore une lutte féroce au sein de l'Organisation mondiale du commerce pour persuader ces pays de s'élever au-dessus de leurs petits intérêts et d'adopter des positions qui permettront de créer un ordre économique mondial plus juste.

La Barbade craint que nous ne manquions une autre occasion d'impliquer véritablement les pays en développement dans le système commercial multilatéral. Nous ne pensons pas que la communauté internationale puisse continuer d'ignorer ce fait. En outre, nous sommes loin d'être convaincus que la Réunion plénière de haut niveau de la semaine dernière ait pleinement recentré l'attention du monde sur les questions de développement et tiré de l'obscurité le programme mondial pour le développement, qui s'est malheureusement vu supplanté par un programme antiterroriste étriqué.

Il est temps de remettre sur les rails le programme mondial pour le développement, notamment celui des pays et des sociétés les plus petits et les plus vulnérables du monde. C'est ainsi que s'est exprimé le Premier Ministre de la Barbade, M. Owen Arthur.

La Barbade considère que la paix et la sécurité collective, les droits de l'homme et l'état de droit constituent, avec le développement, un fondement solide sur lequel l'ONU peut s'appuyer pour aider la

communauté internationale à construire un monde plus fort. Il convient également de s'attaquer aux problèmes du terrorisme, de la responsabilité de protéger, du désarmement et de la non-prolifération.

Le terrorisme touche tous les pays, petits et grands, et ceux-ci ont le devoir, devant la communauté internationale, de veiller à ce que les auteurs d'actes de terrorisme ne trouvent ni sanctuaire ni secours à l'intérieur de leurs frontières. Nous pensons que l'ONU doit condamner le terrorisme sous toutes ses formes dans des termes vigoureux et sans équivoque, mais il faut s'efforcer d'en formuler une définition non ambiguë qui serve de base à une convention globale. Cela rendrait à l'ONU la place qui lui revient à juste titre au cœur de la lutte contre le terrorisme, une approche multilatérale étant ainsi adoptée face à ce fléau.

La question du désarmement et de la non-prolifération est étroitement liée à la question du terrorisme. Les mesures prises par l'ONU doivent être claires et fermes et il faut redoubler d'efforts pour dégager des compromis qui permettront le progrès. Les Caraïbes figurent en bonne place sur l'itinéraire des narcotrafiquants internationaux et souffrent de l'effet déstabilisateur du commerce parallèle illicite des armes légères, alimenté par ces mêmes éléments criminels transnationaux. L'absence d'action internationale concertée pour lutter contre le trafic des armes légères met en danger les sociétés des petits États des Caraïbes éprises de paix. La prolifération des armes légères et la violence qui l'accompagne nuisent à notre développement, à notre sécurité et à nos droits fondamentaux et compromettent gravement le développement pacifique, stable et durable des démocraties des Caraïbes.

La Barbade appuie l'appel lancé pour que commencent les négociations relatives à un nouvel instrument international sur le marquage et le traçage des armes. Il s'agit d'une priorité urgente qui dotera la communauté internationale d'un moyen efficace de surveiller le mouvement et la prolifération des armes légères et de prendre des mesures générales de coercition et d'interdiction à l'encontre des trafiquants illicites.

La Barbade demeure déterminée à s'opposer à l'utilisation continue de la mer des Caraïbes pour le transport de déchets nucléaires et radioactifs. Cette pratique à haut risque met gravement en danger notre

région en cas d'accident, de catastrophe naturelle ou d'attaque terroriste.

Le Secrétaire général a souligné que si l'ONU doit être une institution au service de ses Membres et si elle veut réussir à relever les défis auxquels l'humanité est confrontée, elle doit s'adapter pleinement aux besoins et aux circonstances non seulement d'aujourd'hui, mais de demain également. La Barbade partage cet avis. La réforme ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés en l'an 2000, dans la Déclaration du Millénaire, pour faire de l'ONU une instance plus efficace dans l'examen des priorités des peuples du monde. La réforme doit également permettre de renforcer le rôle de l'ONU dans les affaires mondiales en vue de créer les conditions favorables à un processus décisionnel plus démocratique et plus transparent et de fournir une tribune pour la participation pleine et égale des petits États.

La Barbade pense que les principaux organes de l'ONU doivent être renforcés. Il faudra pour cela revitaliser l'Assemblée générale pour en faire le principal organe délibérant et de décision de l'Organisation, tel que le prévoit la Charte des Nations Unies. Il faudra également réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif des réalités géopolitiques mondiales actuelles. Les petits États doivent être représentés en permanence au sein du Conseil et tout accord sur le choix des membres non permanents d'un Conseil réformé doit être formulé en ce sens.

Nous sommes convaincus que le Conseil économique et social doit jouer un rôle plus important dans l'adoption de politiques portant sur des questions d'ordre économique et social et la promotion d'une meilleure gouvernance économique mondiale. Un Conseil économique et social restructuré doit retrouver sa place en tant qu'instance dynamique pour le dialogue sur la politique économique, pour la promotion d'une meilleure orientation et d'une meilleure coordination des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, et pour le contrôle de la mise en œuvre et du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres éléments importants de l'ordre mondial en matière de développement.

Pour que l'ONU puisse s'acquitter intégralement et efficacement des responsabilités exigeantes qui lui

ont été confiées, il faut qu'elle soit dotée du niveau de ressources approprié, et le Secrétaire général doit se voir accorder l'autorité administrative requise. La délégation de la Barbade compte prendre une part active à l'examen de ces questions durant la soixantième session.

En tant que petit État, la Barbade considère qu'un système multilatéral solide, dont l'ONU serait le pilier, constitue notre meilleur moyen de protection contre les agissements unilatéraux des puissants. Nous sommes inébranlables dans notre attachement aux préceptes du multilatéralisme et à la conviction qu'aucune autre institution internationale n'est mieux adaptée ou équipée pour répondre aux exigences diverses de la paix mondiale, de la sécurité et du développement, que ne l'est cette Organisation. En tant que membre de l'ONU, la Barbade doit pouvoir être sûre que sa voix continuera de se faire entendre indépendamment de sa taille ou sa puissance économique. C'est une lutte à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ferenc Somogyi, Ministre des affaires étrangères de la République de Hongrie.

**M. Somogyi** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer présenter mes sincères félicitations au Président pour son élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je tiens à l'assurer que, dans l'exercice de ses fonctions difficiles et de ses responsabilités, il bénéficiera de l'appui et de la pleine coopération de la délégation hongroise. Nous rendons hommage à son prédécesseur, M. Jean Ping, que nous remercions également et qui nous a servis avec un dévouement et un honneur exemplaires.

Un multilatéralisme efficace reste un objectif important de la politique étrangère de la Hongrie. C'est pourquoi nous nous félicitons de voir l'ONU prête à faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis en s'efforçant d'adapter ses activités aux réalités du monde contemporain.

L'ONU est depuis 60 ans l'institution sur laquelle repose la sécurité collective. Dans notre univers planétaire et interdépendant, nous devons reconnaître que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme constituent une fondation indispensable à la sécurité et au bien-être de notre temps.

Mon gouvernement se félicite tout particulièrement de ce que des questions telles que la lutte contre le terrorisme, la protection internationale des droits de l'homme, le projet de conseil des droits de l'homme, la mise en place de la Commission de la consolidation de la paix, la réforme administrative des Nations Unies, ainsi que les défis relatifs au développement, soient intégrées comme il se doit dans les recommandations du sommet.

Le terrorisme international continue de représenter une menace considérable contre nos sociétés. Les horreurs récentes du terrorisme sèment l'instabilité partout dans le monde. La Hongrie, tout comme ses partenaires de l'Union européenne et de l'OTAN, condamne énergiquement toutes les formes du terrorisme. Toutefois, les mesures prises pour combattre les forces terroristes doivent toujours demeurer conformes aux normes internationales fondamentales, en particulier les normes relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Nous pensons que l'ONU devrait accorder une priorité de premier plan à la lutte contre le fléau du terrorisme. Mon pays souhaite vivement que l'Assemblée générale élabore et adopte une convention générale sur le terrorisme, qui, entre autres choses, définirait d'une manière appropriée et dans une optique juridique ce qui constitue un acte de terrorisme.

La liberté, la démocratie et les droits de l'homme doivent former le cadre de vie fondamental de tout individu. Nous savons, par expérience, que ce ne sont pas des droits automatiques; ils doivent être gagnés et appliqués grâce à des efforts ardues et persistants. Il est donc de la plus haute importance que les activités essentielles relatives aux droits de l'homme, telles que le service fonctionnel des mécanismes d'application des traités ou le suivi assuré par des procédures spéciales, soient dûment prises en compte dans les dispositifs de financement du budget ordinaire de l'ONU.

Souhaitant vivement promouvoir la démocratie dans le monde, le Gouvernement de la République de Hongrie a créé le Centre international de Budapest pour la transition démocratique. Ce centre a pour but d'aider les réformes démocratiques en s'inspirant de l'expérience des pays qui ont récemment connu une transition politique, économique et sociale. Ces nations qui ont dû, dans un passé récent, relever les défis de la transition, sont sans doute les plus à même d'aider les pays qui se trouvent dans la même situation.

C'est dans cet esprit que la Hongrie se félicite vivement de la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Le Centre international de Budapest pour la transition démocratique attend avec impatience de coordonner ses activités avec celles du Fonds dans le cadre d'une relation étroite de coopération.

La Hongrie juge très encourageante la résolution visant à créer un nouveau mécanisme des Nations Unies qui traiterait des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques. La nomination d'un spécialiste indépendant des questions des minorités est une mesure judicieuse et opportune. L'ONU a cependant encore beaucoup à faire pour s'acquitter de l'ensemble de ses responsabilités relatives à la protection internationale des droits des minorités.

Il est indispensable d'enseigner aux jeunes générations les leçons du passé pour lutter contre la discrimination et l'intolérance. C'est pourquoi une journée consacrée à la mémoire de l'Holocauste a été incorporée au programme scolaire de la Hongrie. C'est dans cet esprit que la Hongrie est favorable à la proposition d'inscrire la mémoire de l'Holocauste à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Hongrie reconnaît que le développement est en soi un objectif central, et elle est prête à réaffirmer son engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté et de la promotion du développement durable et de la prospérité universelle. En tant que nouveau membre de l'Union européenne, la Hongrie est disposée à accroître progressivement son aide publique au développement. L'Union européenne a pris récemment des décisions importantes en appui aux initiatives de développement de l'Afrique. Nous réaffirmons notre volonté de faire sans délai les contributions nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de ce continent.

Nous sommes réconfortés de voir qu'après tant d'années de guerres et de violence, les changements démocratiques portent leurs fruits pour les peuples des Balkans occidentaux. Ce qui est encore plus prometteur, c'est que ce sont les perspectives politiques et économiques offertes par l'Union européenne et l'OTAN qui sont les principales forces motrices des pays de cette région.

Pour trouver des solutions durables aux problèmes toujours non résolus des Balkans occidentaux, il faut s'attaquer aux questions fondamentales de la sécurité et de la stabilité dans leurs dimensions régionales les plus vastes. Quel que soit son statut futur, il est crucial que le Kosovo devienne une entité viable, capable d'exercer un contrôle administratif ferme dans le cadre d'une situation où l'ordre public règnerait et où l'économie serait transparente et fiable. Au vu de l'histoire agitée des Balkans, aucune solution à long terme ne sera envisageable si l'on n'instaure pas l'harmonie dans les relations interethniques. La principale condition préalable à la paix, la stabilité et la prospérité, tant au Kosovo que dans l'ensemble des Balkans occidentaux, c'est que les droits des minorités soient clairement définis et rigoureusement appliqués.

Le conflit du Moyen-Orient a des conséquences de grande portée sur la paix et la sécurité mondiales, sur les perspectives de l'économie internationale et, surtout, sur la lutte contre le terrorisme international. La Hongrie est convaincue que la Feuille de route, fondée sur le principe de deux États, reste la meilleure chance que nous ayons de parvenir à une solution juste et durable.

L'exécution du plan de désengagement de Gaza par le Gouvernement israélien a été un véritable moment historique. En effet, cela a permis de relancer le processus de paix au Moyen-Orient, même si sa pérennité exige encore que les deux parties prennent de nouvelles mesures audacieuses dans le même sens. Pour que la dynamique soit préservée, il faut qu'Israël revienne à la Feuille de route et que l'Autorité palestinienne prouve son adhésion au processus de paix en engageant enfin les réformes internes attendues et, surtout, en venant à bout du terrorisme et en maîtrisant véritablement l'ordre public.

La persistance de l'instabilité en Iraq est extrêmement préoccupante. La Hongrie condamne vigoureusement les actes de violence et de terrorisme en Iraq, qui visent à saper le processus de reconstruction et de normalisation politique. Bien que la situation en matière de sécurité soit alarmante et l'instabilité interne évidente, l'Iraq continue de progresser dans sa transition politique, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Il est indispensable que la constitution nouvellement rédigée soit approuvée pour que le processus politique se poursuive, de même qu'il faut continuer de rallier tous

les Iraquiens à la reconstruction d'un pays unifié, stable et démocratique.

Je rappelle ici que la Hongrie a à cœur de soutenir le peuple iraquien dans les efforts qu'il déploie pour rendre son pays démocratique et prospère et lui permettre de retrouver au plus vite la place qui lui revient dans le concert des nations démocratiques.

Pour la Hongrie, le bon déroulement des élections présidentielles d'octobre dernier a été une étape décisive vers la stabilisation politique de l'Afghanistan. Les élections législatives qui se sont tenues il y a quelques jours ont posé un nouveau jalon dans la mise en place d'institutions démocratiques. La Hongrie est fière d'apporter une aide humanitaire au peuple afghan et de contribuer au processus de stabilisation politique. Mon pays est prêt à prendre de nouveaux engagements afin d'aider le peuple afghan à reconstruire son pays dans la paix et la sécurité.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de compromettre la paix et la sécurité internationales. Nous redoutons tous de voir des groupes terroristes et des acteurs non étatiques entrer en possession d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. À la dernière session de l'Assemblée générale, la Hongrie a déclaré sa ferme adhésion à la mise en œuvre de toutes les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et a engagé tous les États à se doter de systèmes de contrôle efficaces des exportations. Nous notons avec satisfaction qu'un très grand nombre d'États Membres ont remis des rapports détaillés sur les mesures adoptées dans ce sens au niveau national.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Pourtant, la Conférence des Parties chargée de l'examiner en 2005 n'a pas comblé nos attentes. Il est nécessaire que la communauté internationale assume ses responsabilités en préservant l'intégrité du Traité tout en en promouvant l'universalisation.

Consciente de la grave menace posée par les armes biologiques, la Hongrie œuvrera aux côtés des autres pays à préparer la prochaine Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques. La Hongrie étudiera, en particulier, les différents moyens de renforcer la Convention.

Mon pays reste mobilisé en faveur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres. Nous aurons détruit tout le matériel visé par la Convention d'ici la fin de 2005, autrement dit bien avant l'échéance fixée dans le traité.

À la présente session, outre l'examen du large éventail de questions inscrites à l'ordre du jour, nous devons prendre d'importantes décisions afin d'entreprendre la mise en œuvre du document final adopté à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. En gardant à l'esprit nos responsabilités communes tout en faisant preuve de réalisme, nous parviendrons à maintenir la dynamique de la réforme. La délégation hongroise est prête à collaborer à cette fin avec les autres délégations.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères du Sénégal.

**M. Gadio** (Sénégal) : Il me plaît d'exprimer, au nom de la délégation sénégalaise, nos chaleureuses félicitations au Président pour sa brillante élection à la présidence de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je perçois cette élection comme un hommage à ses éminentes qualités de diplomate hors pair et comme une belle reconnaissance de l'engagement constant de la Suède de servir les nobles causes de notre organisation. Qu'il soit persuadé que dans l'exercice de son exaltante mission, le soutien du Sénégal lui est totalement acquis.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour dire combien nous avons apprécié l'engagement et le brio avec lesquels son prédécesseur, mon ami et frère S. E. le Ministre d'État Jean Ping, s'est acquitté de son mandat, à une étape décisive de l'existence de l'Organisation des Nations Unies. Quels que soient les résultats des négociations en cours pour une réforme juste et profonde de notre organisation, notre frère Jean Ping aura donné le maximum de lui-même et nous lui devons tous gratitude et respect.

C'est également le lieu pour moi de saluer le dévouement sans faille aux causes de notre organisation dont fait montre S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, dévouement qui s'est récemment traduit par sa belle et opportune initiative de soumettre aux États Membres une riche moisson de propositions aptes à assurer la renaissance

de l'Organisation des Nations Unies et permettant d'envisager une aube nouvelle pour le multilatéralisme.

Le débat général de cette année revêt un caractère symbolique et stratégique, en ce qu'il se tient au lendemain de la Réunion plénière de haut niveau qui a mobilisé tous nos dirigeants et a marqué la volonté de tous les États Membres d'apporter les correctifs nécessaires pour une revitalisation des valeurs fondatrices de l'ONU et pour une meilleure prise en compte des aspirations de tous les peuples.

Il s'agit là d'une réunion cruciale, porteuse qu'elle est d'une immense espérance pour de larges couches défavorisées de la population mondiale, en butte au sous-développement endémique. Les importants résultats de ce sommet traduisent, à mes yeux, la foi de l'ensemble de la communauté internationale dans l'esprit de solidarité, d'interdépendance et de coopération internationale, raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, à un moment où nos sociétés sont confrontées à un environnement international de plus en plus complexe, marqué par une mondialisation aux contours encore indéfinis et incertains.

Mais, bien que balisé, le chemin reste encore long, tant est énorme le retard accusé par beaucoup de pays en développement, surtout du continent africain, dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui devrait aider des milliards d'hommes et de femmes du globe à se libérer du mal-être, de l'exclusion et du désespoir et à jouir pleinement des dividendes de la paix et de la sécurité.

Voilà pourquoi ma délégation souhaite ardemment que cet acte de foi se traduise en actions concrètes et en résultats palpables pour tous. C'est justement ce à quoi nous invite le Secrétaire général en faisant ressortir dans son rapport du mois de mars dernier, l'indissociabilité du triptyque développement, sécurité et droits de l'homme.

Il nous faut donc tous agir. Agir c'est, pour nous, pays en développement, mettre en œuvre des stratégies propices au développement, soutenues par une politique clairvoyante de bonne gouvernance et d'état de droit, incluant toutes les strates de la société; c'est aussi, pour les pays développés, honorer scrupuleusement les engagements souscrits en matière de règlement de la question de la dette, de promotion d'un commerce juste et équitable, et d'amélioration du

volume, de la qualité et des mécanismes d'octroi de l'aide.

Par les décisions historiques qu'il prévoit, l'agenda établi par le sommet confirme, avec éloquence, la fermeté de l'engagement des chefs d'État et de gouvernement à privilégier le combat pour le développement dont la finalité est l'intégration harmonieuse des pays en développement dans le processus de mondialisation. Du reste, la forte interdépendance de l'économie mondiale et l'exigence de paix incitent naturellement à un véritable partenariat mondial qui consacre le partage des responsabilités et tient compte des spécificités et besoins des pays en développement.

Il s'avère, cependant, que l'accroissement souhaité de l'aide aux pays en développement n'est pas, pour autant, une condition suffisante pour leur insertion durable au processus de mondialisation. Il faudrait aussi rationaliser cette aide et en améliorer les mécanismes de délivrance. En effet, en dépit des récentes mesures d'annulation de l'encours total de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés (PPTE) dont certains pays africains, le fardeau de l'endettement continue d'hypothéquer le décollage des économies en développement qui se trouvent ainsi maintenues dans une perpétuelle dépendance à l'égard des bailleurs.

À l'évidence, l'Afrique s'éloignera de plus en plus des objectifs du Millénaire pour le développement si le fardeau de sa dette extérieure n'est pas drastiquement allégé. Les mécanismes envisagés pour sortir le continent de l'endettement n'ayant pas jusqu'ici porté leurs fruits, il conviendrait, au delà des mesures partielles qu'il faut certes saluer, d'envisager des solutions plus hardies et plus pérennes.

Participe de ce souci, la tenue en mai dernier, à Dakar, au Sénégal, sous les auspices de l'Union africaine, d'une réunion des Ministres des finances africains pour discuter de la stratégie de désendettement de l'Afrique, préparatoire à la Conférence que le Président de la République du Sénégal, S. E. Maître Abdoulaye Wade, a proposée à l'Union africaine de tenir sur le thème « Radioscopie de la dette africaine ».

L'envol économique des pays en développement est d'autant plus retardé que ces derniers continuent, impuissants, à subir les contrecoups d'un commerce mondial injuste et déséquilibré, en raison des pratiques

protectionnistes et autres subventions à l'exportation qui faussent tout le jeu de la compétitivité, dévient le commerce de l'objectif de développement et, en conséquence, contribuent à la fragilisation des producteurs des pays pauvres. C'est dire tout l'espoir que nous plaçons dans la prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévue à Hong Kong, en vue de l'accomplissement du Cycle de Doha pour le développement et l'édification d'un système commercial multilatéral non discriminatoire et équitable pour tous. Nous nous félicitons de l'attention particulière dont bénéficie, de plus en plus le traitement des besoins spécifiques de l'Afrique dans l'agenda du développement international.

L'on ne peut, hélas, s'empêcher de déplorer que, paradoxalement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté par cette auguste Assemblée, continue encore de souffrir d'un déficit de mise en œuvre, dû en partie à une inertie interne et à des lenteurs du soutien multilatéral, en termes notamment de décaissements financiers.

Je voudrais ici lancer une nouvelle fois un appel solennel aux États et aux agences du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, pour la concrétisation de leurs engagements d'aider l'Afrique à mettre en œuvre cet ambitieux programme de développement qu'est le NEPAD.

L'un des secteurs prioritaires de ce programme reste celui des technologies de l'information et de la communication. À cet égard, il me plaît de saluer la création, au lendemain de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, du fonds de solidarité numérique, une proposition du Président Wade du Sénégal devenue rapidement une initiative de l'Union africaine et adoptée en mars 2005 par la communauté internationale, à Genève, dans le but d'aider les pays du Sud à combler leur déficit numérique par rapport au Nord, et de promouvoir le développement durable. C'est l'occasion pour le Sénégal de réitérer son invitation aux États, aux collectivités locales, aux chefs d'entreprises et à la société civile, à contribuer, en nature ou en espèces, à ce fonds.

Les nombreuses initiatives à entreprendre dans les domaines que voilà ne doivent pas nous faire perdre de vue la croisade que nous nous devons de mener aux niveaux mondial, régional et national pour vaincre les

pandémies et autres maladies infectieuses, telles que le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, la poliomyélite, qui font des ravages au sein de nos populations. Concernant le VIH/sida, le Gouvernement du Sénégal, qui consacre plus du dixième de son budget à la santé, continuera pour sa part, à travers une démarche hardie basée sur l'information, l'éducation, la sensibilisation, la prévention et l'octroi de subventions, de lutter inlassablement contre cette pandémie.

Au demeurant, les résultats encourageants obtenus à ce sujet par plusieurs pays africains, dont le Sénégal, qui a réussi à contenir le taux de prévalence du VIH/sida à l'un des niveaux les plus bas du continent, ne sauraient être consolidés sans l'appui conséquent des partenaires internationaux. Pour mémoire, qu'il me soit permis de donner la bonne nouvelle, annoncée il y a juste quelques semaines, du passage de mon pays d'un taux de prévalence de 1,7 % à 0,7 %.

Je voudrais également inviter la communauté internationale à soutenir l'Afrique dans sa croisade contre la drépanocytose qui est devenue un problème de santé publique dans plusieurs pays. Cette maladie, au-delà de la souffrance qu'elle cause aux populations, est un obstacle au développement en ce qu'elle réduit les malades à l'inactivité. C'est pour cette raison que le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu à Syrte du 2 au 5 juillet 2005, a adopté une décision soutenant l'inscription de la drépanocytose génétique sur la liste des priorités de santé publique. Je vous invite donc tous à adhérer à cette croisade contre la drépanocytose.

Tout aussi vitale est la disponibilité de nos partenaires extérieurs à s'engager avec l'Afrique à trouver une solution à la situation de son agriculture qui continue de souffrir d'un environnement de plus en plus hostile à l'éclosion des capacités de conception et aux transferts de technologies indispensables à leur développement. C'est tout le sens de l'initiative du Forum du Dakar agricole lancée par le Président Wade du Sénégal dont la première édition s'est tenue en février 2005, à Dakar, sur le thème « La fracture agricole mondiale : ouvrir des perspectives pour les espaces agricoles en développement ».

Ce Forum a constitué un lieu d'échange et de réflexion fécond entre officiels du secteur, représentants d'organisations professionnelles, d'organisations non gouvernementales, de firmes

multinationales, scientifiques et universitaires venus de tous les continents, en vue d'examiner les possibilités de partenariats pour l'atténuation de la fracture agricole entre le Nord et le Sud, en s'appuyant sur la science et les transferts de technologies, mais aussi en s'inspirant des expériences agricoles réussies, présentées à Dakar par les experts de plusieurs pays. En initiant le Dakar agricole, le Gouvernement du Sénégal souhaite susciter une réflexion sur une conception originale du développement prenant en compte les contraintes politiques, techniques et sociologiques propres aux pays du Sud.

Un autre défi qui influe négativement sur l'agriculture est la problématique de la désertification qui affecte près d'un tiers du continent africain, problématique autour de laquelle se sont aussi retrouvés, à Dakar, du 26 au 29 juillet dernier, des experts de plus de trente pays d'Afrique, réunis à l'initiative du Président Abdoulaye Wade, conformément à un mandat de ses pairs africains consistant à réfléchir sur la mise en valeur du désert du Sahara et de ses confins sahéliens. Il s'agit, comme le souligne le Président Wade, de « jeter un regard offensif sur le Sahara » en réfléchissant sur la création d'une haute autorité du Sahara, conçue sur le modèle américain de la Tennessee Valley Authority, qui fut un exemple réussi de développement intégré.

C'est le lieu d'inviter l'ensemble de la communauté internationale – qui, d'ailleurs, a décidé de faire de 2006 l'Année internationale de lutte contre la désertification – à participer à cette importante œuvre d'édification de ce qu'il est convenu d'appeler, avec le Président Wade et son frère et ami le Président Olusegun Obasanjo la « grande muraille verte africaine » pour freiner l'avancée du désert car, pour reprendre le Président du Sénégal, « du désert ou de l'humain, l'un devra disparaître ». Assurément, cette lutte pour la promotion du développement doit aller de pair avec une autre croisade, celle en faveur d'un monde où règnent la paix, la sécurité et le respect scrupuleux des droits et libertés de la personne humaine.

Voilà pourquoi mon pays adhère entièrement aux importantes conclusions du document final de la Réunion plénière de haut niveau concernant, notamment, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la restructuration du Conseil de sécurité, la mise en place d'une Commission de consolidation de la paix et d'un Conseil des droits de

l'homme ainsi que l'adoption de ce principe fondamental qu'est la responsabilité de protéger.

Du haut de cette tribune, le Président du Sénégal, sur la question de l'élargissement du Conseil de sécurité, a récemment lancé un appel fort pour que soit d'abord réparée l'injustice historique faite à l'Afrique, seule région du monde absente du Groupe des membres permanents du Conseil de sécurité. Certes, notre continent souhaite, à la fin du processus, bénéficier de deux sièges permanents au Conseil de sécurité, dont l'ordre du jour est malheureusement aux deux tiers consacré à l'Afrique. Toutefois, la proposition du Sénégal, pays défenseur d'un esprit de compromis avec d'autres groupes d'intérêt, de mettre l'Afrique au début et à la fin de l'élargissement du Conseil de sécurité, mérite l'attention de toute la communauté internationale.

La pleine réalisation des conclusions que voilà permettra sans nul doute à notre Organisation de mieux s'arrimer aux réalités du nouveau siècle. Au demeurant, les belles perspectives qu'autorise la Réunion plénière de haut niveau ne doivent pas nous faire oublier la prégnance des situations douloureuses dont notre monde est le témoin impuissant depuis de nombreuses années. J'en citerai seulement trois : le blocage inquiétant des négociations dans le domaine du désarmement, le terrorisme et le piétinement du processus de paix au Moyen-Orient.

Il n'est pas encore trop tard pour que « l'argument de la puissance » nucléaire que je viens d'exposer cède le pas à « la puissance de l'argument » de la paix partagée, pour que soient définitivement bannies les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

Concernant le terrorisme, les récents attentats de Londres et de Charm El-Cheikh constituent un douloureux rappel de la persistance d'un mal qui ne pourra être annihilé que par une mobilisation déterminée de la communauté internationale. Cette riposte est d'autant plus opportune que l'hydre terroriste s'attaque à la sacralité de la vie, défie toute raison et sape les fondements mêmes des droits et libertés de la personne humaine. Comme notre pays aime à le dire le Sénégal, et à le dire sans ambages : il n'est pas de cause suffisamment juste ou suffisamment bonne pour justifier le recours au terrorisme et au massacre de femmes, d'enfants et de civils innocents.

« Last but not least », le Moyen-Orient continue de nous renvoyer tous les jours l'image d'un drame qui semble interminable pour le peuple palestinien. En témoignent les réticences de la puissance occupante, Israël, à respecter l'esprit et la lettre de la Feuille de route, réticences qui se traduisent par les récentes implantations du « Grand Jérusalem », accompagnées de destructions de maisons appartenant à des Palestiniens et du refus d'accorder à ces derniers des autorisations de regroupement familial. En témoigne encore le projet israélien de relier Jérusalem à l'implantation « Ma'ale Adumim » en Cisjordanie.

C'est dire que la communauté internationale doit redoubler d'efforts et de vigilance, pour que prennent fin les exactions contre les Palestiniens, la poursuite de la construction du mur et des implantations, et que les deux parties œuvrent à conclure rapidement une paix mutuellement avantageuse.

En prônant la justice, il me semble inconcevable que la République de Chine-Taiwan, avec ses 23 millions d'habitants, sa démocratie majeure et son impressionnant dynamisme économique, soit tenue à l'écart de la marche de l'Organisation des Nations Unies.

Prions donc pour que la paix règne dans toutes les régions du monde, surtout en Afrique. C'est pourquoi il faut se féliciter que des pays comme la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, le Libéria ou le Burundi, naguère en conflit, sortent des crises et s'engagent dans la voie de la réconciliation et de la reconstruction.

Je dirai juste un dernier mot sur la Guinée-Bissau. Pour nous, la Guinée-Bissau a rempli ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale, donnant la preuve de sa maturité et de son attachement à la paix. Il incombe donc à la communauté internationale d'accompagner le processus en cours à Bissau. À cet effet, la réunion des bailleurs prévue en novembre doit se tenir sans autre préalable et déboucher sur un soutien matériel et financier conséquent, afin d'aider le peuple bissau-guinéen à continuer de prendre en main son destin.

Je voudrais donc conclure sur ce point et rendre un vibrant hommage à M. Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), pour les efforts de restructuration qu'il a entrepris pour faire de l'OCI une organisation moderne et performante, plus à même de renforcer la

coopération au sein de l'Oumma islamique et contribuer à la croisade contre le sous-développement.

Dans ce noble combat, mon pays, le Sénégal, reste plus que jamais déterminé à œuvrer avec tous les partenaires en vue de favoriser l'avènement d'un monde plus juste, plus pacifique et plus prospère.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Marco Vinicio Vargas, Vice-Ministre des relations extérieures et des cultes de la République du Costa Rica.

**M. Vinicio Vargas** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président pour son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale en sa soixantième session. La session qu'il préside est inhabituelle par l'ampleur et l'importance des thèmes qu'elle traite, notamment compte tenu des mandats restés inachevés et des espoirs insatisfaits après le sommet de 2005.

Nous ne pouvons cacher notre sentiment de malaise face au résultat du sommet. Dans certains domaines, comme le développement ou les droits de l'homme, le document final contient moins que le plus petit dénominateur commun de la communauté internationale. Dans d'autres, comme le désarmement ou l'impunité, le document final représente même une régression. Cependant, nous ne devons pas pour autant abandonner notre engagement à mener la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Si nous voulons garantir le succès de la prochaine série de négociations, nous devons éviter de répéter des erreurs commises précédemment. L'Assemblée générale doit se donner des objectifs réalistes, en évitant des attentes impossibles à concrétiser. Nous ne devons pas accepter de délais ou de dates butoirs artificiels qui imposent une pression inutile dans la négociation, ni nous perdre dans des considérations secondaires. Il est indispensable que le processus de négociation soit ouvert, rassembleur et transparent, afin que tous les États puissent y participer et y contribuer activement. Nous ne devons pas succomber à la tentation de créer des groupes de négociation fermés qui scellent des accords privés et peu transparents. Il faut éviter qu'un petit groupe d'États n'impose ses ambitions nationales aux autres États. Il est indispensable que le Secrétariat maintienne une impartialité absolue. Enfin, il faut garder ouverte la possibilité d'adopter des décisions par des voies démocratiques, conformément aux règles de procédure.

Il ne faut pas perdre de vue ces principes, notamment lors de l'examen de l'éventuelle réforme du Conseil de sécurité. Ces derniers mois nous avons investi une quantité disproportionnée de temps et d'énergie dans la question de la réforme du Conseil de sécurité, au détriment d'autres sujets tout aussi importants. Au cours de la présente session, il nous faudra accorder autant d'attention à la constitution du Conseil des droits de l'homme, à la création de la Commission de consolidation de la paix et à la négociation de la convention générale sur le terrorisme international qu'à la réforme du Conseil de sécurité. Il nous semble nécessaire de revitaliser le Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité, en vue d'essayer d'élaborer conjointement une solution consensuelle.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la réforme du Conseil de sécurité, en vue de le rendre plus démocratique, transparent et efficace, sur la base des principes de l'égalité souveraine entre tous les États, du roulement, de l'élection périodique et de la reddition de comptes. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter la nomination de nouveaux membres permanents, auxquels il sera impossible, en vertu même de leur statut de permanents, de demander des comptes, et encore moins de les remplacer si leur travail ne s'avère pas satisfaisant. Nous sommes uniquement favorables à un accroissement du nombre de membres non permanents du Conseil, avec une possibilité de réélection.

Nous appuyons en même temps une réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité de façon à ce qu'il réponde mieux aux exigences et aux besoins de la grande majorité des États Membres. Il est indispensable de limiter l'exercice de l'instrument antidémocratique du droit de veto, qui sape la légitimité et l'efficacité du Conseil. Le veto est inacceptable, en particulier dans les cas de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de violations massives des droits de l'homme. Malheureusement, la proposition d'éliminer le droit de veto dans ces cas n'a pas été retenue dans le document final issu du sommet. Cette question devra être réexaminée lors des prochains mois dans le contexte de la réforme du Conseil de sécurité.

Nous devrions également mettre l'accent sur la responsabilité du Conseil de sécurité à l'égard de l'ensemble des membres. Étant donné que le Conseil agit au nom de tous les États Membres, il devrait

présenter des rapports spéciaux à l'Assemblée générale, conformément à l'Article 24, paragraphe 3 de la Charte, chaque fois qu'il crée ou modifie sensiblement le mandat d'une mission de maintien de la paix, chaque fois qu'il adopte des sanctions ou autres mesures d'application générale, en vertu du Chapitre VII de la Charte et chaque fois qu'un projet de résolution fait l'objet d'un veto. L'Assemblée générale devrait alors examiner ces rapports en vue de prendre des mesures, le cas échéant.

Il est par ailleurs indispensable que le Conseil de sécurité adopte des mesures visant à garantir le plein respect des droits de l'homme, notamment ceux des personnes figurant sur les listes des comités des sanctions à avoir les garanties d'une procédure régulière. Le travail du Conseil de sécurité doit constituer un modèle en matière de droits de l'homme et de respect de la légalité internationale.

Ma délégation appuie fermement tous les efforts visant à renforcer les instruments internationaux de défense et de protection des droits de l'homme. Nous appuyons pleinement l'idée de transformer la Commission des droits de l'homme en un Conseil des droits de l'homme. Nous aurions souhaité que le document final issu du sommet contienne des dispositions concrètes à propos de la structure et du mandat du nouveau Conseil. À défaut de cela, au cours des prochains mois, il faudra nous atteler à la tâche de mettre au point cette institution. Il nous paraît en particulier nécessaire de veiller à ce que la composition du nouveau Conseil reflète une distribution géographique équitable et que son mandat permette d'examiner de façon concrète les questions liées aux droits de l'homme, en évitant une politisation inutile. Il faut en outre établir une distinction entre le mandat du nouveau Conseil et les travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale.

Nous sommes en faveur d'une augmentation de taille du budget du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Nous considérons extrêmement intéressante l'idée de présenter un rapport unique à tous les organes de vérification créés en vertu des différents traités sur les droits de l'homme. Afin de protéger les handicapés, nous pensons qu'il convient de s'entendre le plus rapidement possible sur la convention pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

Au cours des prochains mois, l'Assemblée générale devra également s'intéresser à la création de la Commission de consolidation de la paix. À notre avis, cette nouvelle Commission devrait être un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et avoir des liens fonctionnels appropriés avec le Conseil de sécurité. Nous pensons que ses membres devraient être élus et que cet organe devrait être ouvert à tous les États contribuant effectivement à la paix. Nous nous opposons par conséquent à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité soient automatiquement membres de cette nouvelle Commission. Ce privilège injustifié ne serait qu'un nouvel exemple de l'effet de ricochet. De même, nous nous opposons à un élargissement du droit de veto aux activités de la nouvelle Commission. Nous estimons que dans ses prises de décision, la Commission devrait appliquer les règles de procédure de l'Assemblée générale.

Nous sommes convaincus que l'ONU doit jouer un rôle fondamental dans les efforts destinés à lutter contre le terrorisme international. Conformément au document final issu du Sommet, l'Assemblée générale devrait, au cours des prochains mois, élaborer une stratégie globale contre le terrorisme et adopter des mesures concrètes pour renforcer et accroître la coordination des efforts entrepris par l'Organisation en la matière. Dans ce contexte, nous voudrions répéter la proposition qui a été déjà présentée l'année dernière par le Président du Costa Rica, S. E. M. Abel Pacheco de la Espriella, en vue de créer un Haut Commissariat des Nations Unies contre le terrorisme, qui serait une instance indépendante, professionnelle et permanente, relevant du Secrétariat et assurant une meilleure coordination et utilisation des ressources disponibles au niveau mondial pour lutter contre le terrorisme.

En même temps, nous appuyons la conclusion de la convention générale sur le terrorisme international d'ici la fin de l'année. Ce projet de convention contient déjà une définition technique et précise du délit de terrorisme, à même d'améliorer la coopération judiciaire et policière en la matière, sur la base du principe « juger ou extradier ».

Nous voudrions mettre en relief l'importance que doivent revêtir la justice et le droit dans les relations internationales. C'est pourquoi nous réaffirmons notre confiance en la Cour internationale de Justice qui est à notre avis le meilleur mécanisme pour résoudre les différends de manière pacifique. Nous exhortons donc

toutes les nations à accepter sans condition la juridiction de la Cour. Nous demandons aux États qui ont émis des réserves à ce sujet dans leur acceptation de la juridiction de la Cour de les retirer.

Nous réaffirmons notre appui à la Cour pénale internationale, qui est un mécanisme indispensable pour prévenir et punir les crimes les plus graves contre l'humanité. Nous sommes tout particulièrement heureux que la délégation du Costa Rica assume au cours des mois prochains la présidence de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome.

Les négociations de cette année en matière de désarmement et de non-prolifération ont débouché sur des résultats peu satisfaisants. Nous pensons notamment que l'Assemblée générale devrait commencer les préparatifs en vue de la conférence d'examen du Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu à la mi-2006. Cette Conférence devra incorporer, dans l'application de son Programme d'action, une perspective des droits de l'homme et les six principes généraux de la convention-cadre sur les transferts internationaux d'armes.

En matière de développement, nous renouvelons notre appel à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement, et nous exhortons les pays développés à honorer leurs engagements en vue d'affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et d'éliminer toutes les barrières et subventions qui ont des répercussions négatives sur les exportations des pays en développement.

Des mesures concrètes doivent être adoptées pour renforcer les mécanismes d'aide et de prévention en cas de catastrophes naturelles. Je voudrais rappeler dans ce contexte que le rapport Sachs a établi que la région d'Amérique centrale et des Caraïbes était la plus vulnérable du monde aux catastrophes naturelles. De même, il est indispensable d'avoir présent à l'esprit l'importance d'un développement durable sur le plan écologique. Je voudrais à cet égard mettre en lumière l'initiative relative à la création d'une Coalition mondiale des forêts, qui est dirigée par le Costa Rica et la Papouasie-Nouvelle-Guinée et qui a pour objectif de protéger toutes les forêts et d'assurer le paiement de services environnementaux fournis par ces dernières. Il faut rappeler que ces forêts tropicales apportent une

contribution à l'humanité tout entière grâce à la fixation du dioxyde de carbone produit par l'industrie. Malheureusement, le Protocole de Kyoto ne prévoit pas d'incitations aux pays en développement pour qu'ils conservent la forêt tropicale primaire. Nous considérons que c'est une omission dans le Protocole de Kyoto à laquelle il faudra remédier.

En matière de gestion, pour préserver la légitimité singulière de cette Organisation, nous estimons qu'il est indispensable de renforcer les mécanismes de suivi et d'inspection de l'ONU et nous demandons que l'Assemblée générale examine en profondeur les recommandations figurant dans le rapport Volcker. Il est essentiel de faire face en toute transparence aux questions de mauvaise administration et de corruption apparente qui sont apparues au sein de l'Organisation au cours des derniers mois.

*Le Président assume à nouveau la présidence.*

Nous pensons que l'Assemblée générale doit étudier sérieusement la question de la représentation de la République de Chine à Taiwan à l'Organisation des Nations Unies. Il n'est pas à douter que la République de Chine à Taiwan puisse contribuer aux travaux de l'Organisation. L'intégration de la République de Chine à Taiwan à la communauté des nations est nécessaire en outre pour que celle-ci assume pleinement les obligations et les droits qui lui incombent au titre des différents régimes juridiques qui forment le système de gouvernance mondiale dans des domaines aussi différents que la sécurité collective, l'aide au développement, la lutte contre le terrorisme, le développement durable et les mécanismes internationaux de santé.

Je souhaiterais conclure en renouvelant l'engagement inconditionnel du Costa Rica envers les buts et principes de cette Organisation, en réaffirmant notre foi en l'Organisation des Nations Unies en tant que principal instrument de la communauté internationale pour réaliser la paix et en redisant que nous avons pleinement confiance en la capacité de cette Organisation à lutter pour le respect des droits de l'homme et la prospérité de tous les peuples.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Julian Hunte, chef de la délégation de Sainte-Lucie et ancien Président de l'Assemblée générale.

**M. Hunte** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*): Sainte-Lucie a appuyé votre élection à l'unanimité, Monsieur le Président, à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session, convaincue qu'elle était que vos talents et votre expérience diplomatiques étaient exactement ce dont nous avons besoin pour assurer à cette soixantième session historique un résultat positif. Je vous félicite ainsi que le Gouvernement et le peuple suédois au nom de la délégation de Sainte-Lucie et en mon nom propre et je vous promets notre coopération dans cette entreprise commune.

Mon gouvernement et ma délégation présentent également leurs remerciements à votre prédécesseur à ce poste, S. E. M. Jean Ping pour sa gestion de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, qui était chargée des travaux préparatoires au soixantième anniversaire.

Dans ces moments où les exigences qui pèsent sur l'Organisation des Nations Unies sont importantes et croissantes, les ressources limitées et où nous, les États Membres, sommes appelés à renforcer notre coopération et à tenir à distance les détracteurs de l'Organisation et les cyniques, mon gouvernement souhaite dire au Secrétaire général sa reconnaissance pour son appui continu aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

En cette soixantième année de l'Organisation des Nations Unies, notre monde n'est certainement pas le monde prospère et pacifique édifié sur l'unité et la force des nations que la Charte envisageait. Devrions-nous par conséquent conclure que si l'Organisation des Nations Unies avait fait preuve de plus d'autorité dans les affaires du monde, le monde du XXI<sup>e</sup> siècle serait meilleur? Une telle affirmation semble possible dans le monde d'aujourd'hui caractérisé par la pauvreté et la faim, la maladie, l'absence de développement durable, les violations des droits de l'homme, le terrorisme, les conflits et les guerres, des insuffisances frappantes et une multitude d'autres problèmes graves, y compris le programme inachevé de la décolonisation.

Les résultats enregistrés par l'Organisation des Nations Unies cependant ne peuvent corroborer une affirmation aussi simpliste. Si nous examinons d'un point de vue historique les résultats obtenus par l'Organisation, nous constatons qu'elle a usé d'une influence énorme au fil des années. Le défi que nous les États Membres devons relever en ce soixantième

anniversaire est d'assurer que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation clef des affaires mondiales, a l'autorité et le prestige nécessaires pour prévoir et relever les défis de la nature et de l'envergure de ceux dont nous sommes témoins dans le monde d'aujourd'hui.

Le développement est la tâche primordiale figurant parmi celles que les États Membres ont retenues comme hautement prioritaires pour ce soixantième anniversaire. Cette démarche est logique. Une proportion importante des problèmes critiques auxquels le monde est maintenant confronté, et le sera dans l'avenir, est intrinsèquement liée au développement. C'est pour cette raison que les chefs d'État et de gouvernement ont défini succinctement dans la Déclaration du Millénaire ce qui devait être réalisé pour faire progresser le développement socioéconomique dans les domaines de préoccupation essentiels.

Comme les membres le savent, ce projet global sous-tend les objectifs du Millénaire pour le développement. Les dirigeants mondiaux se sont sentis suffisamment confiants pour assortir la réalisation des objectifs d'un calendrier précis car ils comprenaient bien le besoin désespéré d'amélioration des conditions socioéconomiques dans de nombreux pays en développement.

Qu'allons-nous dire, nous, les États Membres de cette Organisation des Nations Unies, aux peuples du monde en développement aux prises avec la pauvreté, la faim, le VIH/sida et d'autres maladies mortelles, l'analphabétisme, la discrimination sexuelle et autres problèmes si, d'ici à la date fixée, nous n'avons pas réalisé les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement? Mon gouvernement ne voit pas l'utilité de débattre la question de savoir si des dates cibles auraient dû être fixées. Nous devrions maintenant nous efforcer d'accélérer le rythme de mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs dans les délais prescrits ou mieux encore avant les dates fixées.

L'Organisation des Nations Unies doit également montrer aux peuples du monde en développement que des mesures globales sont en train d'être prises pour apporter une solution au problème de l'environnement et du développement durable. Des catastrophes naturelles de proportions phénoménales – de l'ouragan Ivan dans les Caraïbes au tsunami en Asie et maintenant l'ouragan Katrina dans le sud des États-

Unis – ont semé la mort et la destruction tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Je saisis cette occasion pour présenter au nom du Gouvernement et du peuple de Sainte-Lucie nos condoléances au Gouvernement des États-Unis pour la tragédie qui se déroule toujours dans les états de la côte du golfe du Mexique.

Les pays développés riches en ressources sont dans une meilleure position pour atténuer les effets des catastrophes naturelles bien qu'eux non plus ne soient pas épargnés par les calamités. Pour les pays en développement en revanche, y compris Sainte-Lucie et d'autres petits États insulaires en développement dans les Caraïbes et le Pacifique, des décennies de progrès peuvent être effacées en l'espace de quelques heures par un ouragan ou un typhon. Sans le moindre doute, l'environnement est un élément essentiel du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies. C'est une raison qui devrait tous nous convaincre de signer le Protocole de Kyoto.

Il est également dans notre intérêt commun de remplir tous les engagements pris dans le Consensus de Monterrey sur le financement du développement. Dans de nombreux cas, cependant, les attentes ne se concrétisent pas. Les pays en développement ne peuvent toujours pas compter sur une coopération et une aide au développement de grande envergure et sur des réponses en matière d'allègement de la dette qui soient prévisibles et fiables. Il est inutile de dire que mon gouvernement se joint à ceux qui ont exhorté les pays développés qui ne l'ont pas encore fait, à atteindre l'objectif de 0,7 %. Nous reconnaissons l'initiative du G-8 de prendre des mesures renforcées pour le développement de l'Afrique et espérons que cette initiative sera rapidement mise en œuvre.

S'agissant de la préoccupation pour le développement et le bien-être de tous les peuples du monde, le Gouvernement de Sainte-Lucie applaudit la création d'un fonds d'urgence d'un milliard de dollars qui sera finalisé en fin d'année, qui permettra à l'Organisation de répondre plus rapidement et plus efficacement aux crises humanitaires.

Ce soixantième anniversaire est pour nous une nouvelle occasion d'imprimer un élan aux initiatives visant à répartir plus largement les avantages de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Il faut en priorité veiller à ce que tous les pays en développement bénéficient d'échanges mondiaux plus

libres, enrayer et inverser le déclin de leur secteur commercial et s'assurer que la concurrence à laquelle ils font face dans l'économie mondiale se fait à armes égales.

Je suis las de dire ceci – qu'il n'y a pas de solutions toutes faites, une vérité indiscutable que l'Organisation mondiale du commerce refuse obstinément de reconnaître eu égard, par exemple, à la banane et au sucre de la Communauté des Caraïbes et des petits États insulaires en développement. De fait, la cause du développement serait grandement favorisée par un aboutissement de la prochaine série de négociations commerciales de Doha prévues pour décembre 2005 à Hong Kong (Chine) et par une clôture rapide et couronnée de succès de l'ensemble du cycle de négociations, espérons-le, en 2006.

Les pays en développement doivent être des partenaires égaux dans ce processus, et prendre, avec les pays développés, des mesures résolues exigées par l'Organisation mondiale du commerce.

Ce que mon gouvernement cherche à souligner en appelant l'attention sur l'impératif de développement est qu'il est temps de repenser radicalement la façon dont les Nations Unies envisagent le développement. Pendant plus d'une décennie, nous avons formulé, par le biais d'une série de conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, le cadre arrêté d'un commun accord d'un programme des Nations Unies pour le développement, qui comprend les objectifs du Millénaire pour le développement.

À ceux-ci, nous avons à présent ajouté le Document final du Sommet tenu pour le sixième anniversaire. Faut-il considérer ces orientations dont nous avons convenu comme de simples platitudes destinées à être reléguées aux archives de l'ONU? Les pays en développement ont fait savoir, par le biais du Groupe des 77 et de la Chine, que le partenariat et la coopération des pays du monde développé, et en vérité de toutes les parties prenantes, sont impérieusement nécessaires pour accélérer l'application des mesures et la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement. À notre avis, il nous incombe en ce sixième anniversaire la responsabilité de relancer ce processus et d'honorer les engagements que nous avons pris au titre de ce programme de développement.

Un Conseil économique et social plus influent et un système des Nations Unies pour le développement vigoureux et cohérent garantiraient à l'Organisation le pouvoir de s'acquitter efficacement de sa mission de développement.

Faire en sorte que l'action de l'ONU soit à la hauteur des défis auxquels elle est confrontée grâce à la réforme et à la revitalisation était un élément important de nos délibérations lors du processus préparatoire du sixième anniversaire.

Je voudrais dire que mon gouvernement est prêt à collaborer activement avec d'autres États Membres pour définir sur une base consensuelle des mandats précis et sans ambiguïté pour les organes nouveaux et reconstitués, dont une Commission de consolidation de la paix et un Conseil des droits de l'homme. Après mûre réflexion, nous estimons toutefois qu'un processus crédible de réforme des Nations Unies doit avoir pour résultat une Assemblée générale forte, seul organe universel de l'Organisation dont aucun État Membre ne peut être ou est exclu.

Nous ne pouvons guère nous permettre d'affaiblir encore le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale car la Charte confirme en termes concrets l'importance de l'Assemblée par le mandat susceptible d'être étendu qu'elle lui confie dans les domaines qui comprennent le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aucun autre organe n'a été investi de responsabilités aussi vastes ni de possibilités d'action portant sur un éventail aussi large d'idéaux consacrés dans la Charte. Nous sommes également convaincus qu'une Assemblée générale forte renforcerait la crédibilité et le prestige de l'ONU dans son ensemble. L'impulsion donnée à la revitalisation de l'Assemblée générale doit donc être maintenue, et nos efforts dans ce domaine doivent être aussi dynamiques et souples que les forces qui modèlent le monde d'aujourd'hui.

La réforme du Conseil de sécurité a également été une préoccupation majeure dans la période qui a précédé le sixième anniversaire, tout comme elle l'est depuis une douzaine d'années. Des arguments irréfutables ont été présentés en faveur de l'élargissement du Conseil afin de refléter la croissance exponentielle du nombre des Membres de l'ONU qui est passé de 51 en 1945 à 191 aujourd'hui. Nous savons tous que l'obstacle au progrès tient à des vues divergentes et fermement défendues s'agissant de savoir si une composition élargie doit inclure de

nouveaux membres permanents. Une fois encore, c'est une question que mon gouvernement souhaiterait voir résoudre par consensus.

Peut-être cette question pourrait-elle être examinée sous un jour meilleur si nous réfléchissions au rôle et à la fonction des Nations Unies dans leur ensemble. Dans le cadre des diverses activités humaines confiées à l'Organisation, la Charte confère au Conseil de sécurité un mandat spécifique, quoique critique – à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon gouvernement est d'avis qu'il n'était pas prévu que ce mandat de sécurité collective soit uniquement dévolu au Conseil de sécurité, agissant en tant qu'entité indépendante et distincte, mais plutôt exécuté en coopération avec les Nations Unies dans leur ensemble, et assurément de pair avec l'Assemblée générale où tous les États Membres de cette Organisation ont une voix et un vote. Après tout, la paix et la sécurité mondiales concernent tous les citoyens du monde, pas seulement les citoyens de ces pays qui, par chance, occupent en permanence un siège au Conseil de sécurité.

Pour l'heure, la guerre et les conflits menacent, et cela doit préoccuper le Conseil. Mais nous devons garder l'espoir que nous, les États Membres de cette Organisation, pouvons faire en sorte que ses parties constituantes – l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les organismes qui s'occupent du développement et les autres organes et institutions, et en particulier le Conseil de sécurité – œuvrent ensemble pour faire sensiblement reculer, sinon supprimer la guerre, les conflits et les crises.

Nous devons également nous demander quelle composition devrait être celle du Conseil pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Plus que toute autre considération, c'est l'engagement pris – et j'insiste sur le terme « engagement » – par les membres du Conseil, permanents ou non permanents, d'appliquer ses décisions – toutes ses décisions –, de gérer les situations qui menacent la paix et la sécurité internationales où qu'elles puissent se produire et de lutter contre la propagation insidieuse du terrorisme international qui détermine le succès des activités du Conseil.

Nous ne pouvons plus nous donner des airs et nous quereller tandis qu'attendent les peuples du monde – en particulier les peuples du monde en développement, qui ont désespérément besoin de

l'ONU. Nous devons saisir l'occasion historique qu'offre ce soixantième anniversaire pour viser un XXI<sup>e</sup> siècle forgé par les idéaux consacrés par la Charte, un monde de prospérité, de paix et de sécurité avec en son cœur une ONU forte. Nous avons besoin de l'ONU. Elle jouit de l'appui total du Gouvernement et du peuple de Sainte-Lucie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivailo Kalfin, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie.

**M. Kalfin** (Bulgarie) : Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à ce poste important. Le soutien sans faille de la Bulgarie à votre mission sera des plus actifs. Je voudrais exprimer la reconnaissance profonde de mon pays à votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour son remarquable travail et son vrai courage.

S'inscrivant dans la continuité des meilleures traditions de la politique étrangère bulgare, le nouveau Gouvernement bulgare est profondément attaché au principe du multilatéralisme dans les relations internationales et, par conséquent, au caractère central de l'Organisation des Nations Unies, seule organisation intergouvernementale parfaitement universelle et hautement représentative des peuples du monde.

La Bulgarie, qui a signé son traité d'adhésion à l'Union européenne et bénéficie d'un statut d'observateur actif dans les organes et les institutions de celle-ci, participe à la soixantième session de l'Assemblée générale en cette qualité. Mon pays s'est rallié sans réserve aux positions de l'Union européenne au cours des travaux préparatoires du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui vient d'avoir lieu et il rejoint entièrement l'analyse que fait la présidence britannique du document final du Sommet.

L'objectif principal du présent débat est la mise en œuvre des décisions du Sommet. J'espère que chaque pays Membre contribuera à faire avancer la réforme de l'ONU telle qu'elle se présente dans le document final. Un progrès substantiel a été fait dans nombre de domaines clefs. Ceci représente une bonne base pour les travaux de la soixantième session. Pour autant, force est de constater avec regret qu'une partie des idées ambitieuses et novatrices du rapport du Secrétaire général, « Dans une liberté plus grande », qui a été salué et approuvé par la Bulgarie, n'ont pas pu être adoptées. Il faut redoubler d'efforts pour que

ces idées puissent se concrétiser. La Bulgarie soutient les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à cet égard et forme le vœu que sa précieuse contribution se poursuive.

Parallèlement au sixième anniversaire de la création des Nations Unies, mon pays célèbre aussi le cinquantième anniversaire de son adhésion à la famille des Nations Unies. Au cours de ces cinquante dernières années les défis auxquels l'humanité a dû faire face ont gagné en complexité et en diversité, les menaces auxquelles nous sommes confrontés ont tendance à s'entremêler et se renforcer mutuellement d'une manière inédite. Pourtant, tout comme il y a un demi-siècle, c'est la personne humaine qui est au centre même de notre attention en tant que valeur suprême, la personne humaine et sa sécurité individuelle et son droit à une vie digne et heureuse.

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui vient de s'achever à New York a ravivé l'espoir que la bataille pour éradiquer la pauvreté, la faim et les épidémies et pour protéger l'environnement peut être gagnée. La condition en est de mobiliser un maximum d'efforts et un maximum de ressources afin de mettre en pratique un vrai partenariat mondial entre les pays développés et les pays en voie de développement. La Bulgarie est solidaire des décisions de l'Union européenne d'augmenter l'aide publique au développement. Candidate à un siège au Conseil économique et social pour la période 2007-2009, la Bulgarie est décidée à apporter sa contribution aux activités de l'ONU dans le domaine social et économique.

Le document final de Sommet définit le sida comme l'une des menaces les plus importantes pour l'humanité. Les efforts de l'ensemble de la communauté internationale sont indispensables pour y faire face. Les enfants et les jeunes sont parmi les plus touchés. Le cas des enfants libyens contaminés par le virus du VIH/sida à l'hôpital est une tragédie méritant notre compassion et notre solidarité. La Bulgarie salue l'adoption de mesures appropriées pour éviter de telles tragédies à l'avenir. Elle va participer activement au Plan d'action de l'Union européenne qui vient d'être rendu public et qui vise à limiter les conséquences de l'épidémie de sida en Libye.

Mon pays soutient l'émergence d'un nouveau consensus à l'ONU concernant les menaces principales à la paix et à la sécurité internationales et l'action

collective contre ces menaces. À son tour, la Bulgarie condamne catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Aucune cause ne peut justifier la violence contre des innocents. L'ONU a un rôle primordial et irremplaçable dans la création d'un environnement mondial d'intolérance et de rejet à l'égard du terrorisme. C'est la raison pour laquelle, lors de la sixième session, ma délégation soutiendra inconditionnellement l'adoption d'une stratégie antiterroriste. C'est dans le cadre de cette stratégie qu'il convient de chercher des solutions durables et à long terme aux causes politiques, économiques et sociales alimentant ce phénomène.

La Bulgarie insiste également pour qu'une définition commune du terrorisme soit élaborée permettant d'adopter une Convention sur le terrorisme international. Il est clair que pour combattre efficacement le terrorisme, il faut neutraliser toute idéologie prônant la violence et le terrorisme. À cet égard, nous soutenons activement les initiatives qui facilitent la cohabitation et le dialogue entre les différentes civilisations, religions, ethnicités et cultures.

La Bulgarie regrette profondément que la problématique de la non-prolifération des armes de destruction massive soit absente du Document final du Sommet. Nous rejoignons le Secrétaire général dans son appel en vue de continuer les efforts dans ce domaine prioritaire pour notre sécurité collective.

La Bulgarie a soutenu sans réserve, dès son lancement, l'idée de créer une Commission de consolidation de la paix. La création de cet organe est une des décisions les plus importantes du Sommet. Permettre à la Commission de commencer son travail dans les plus brefs délais augmentera d'une manière substantielle la capacité de l'ONU de pérenniser et d'approfondir les effets positifs des opérations pour le maintien de la paix. Dans chaque cas précis, la Commission de consolidation de la paix ne pourra que bénéficier de la contribution des pays voisins ainsi que des organisations régionales intéressées.

En tant que pays du Sud-Est de l'Europe, la Bulgarie œuvre sans relâche, depuis plusieurs dizaines d'années, pour transformer la situation potentiellement conflictuelle des Balkans occidentaux dans la direction du bon voisinage, de la coopération et du développement. Nous sommes convaincus que la stabilité et la prospérité de cette région sont, à long

terme, indissociablement liées à la perspective européenne dans laquelle se placent les Balkans occidentaux. Les risques de confrontation militaire diminuent et on a vu ces derniers temps l'émergence au premier plan de nouvelles formes de coopération entre les États dans la consolidation des institutions démocratiques, des sociétés civiles, de l'état de droit, dans le combat commun contre la criminalité organisée et la corruption. Pour mon pays, de telles formes de coopération sont prioritaires également à l'égard des États de la région de la mer Noire et de la mer Caspienne, ainsi que de l'Asie centrale.

La communauté internationale est au seuil d'une décision cruciale pour le futur du Kosovo. La situation sur place est un exemple de processus de règlement après les conflits : long et parfois douloureux, mené par l'ONU et en partenariat avec l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Une solution juste et durable ne saurait ignorer les valeurs et les normes européennes. Elle devrait garantir les droits de tous les habitants de la région, sans distinction d'origine ethnique, d'appartenance religieuse ou linguistique. Cette solution doit se baser sur le respect de l'intégrité territoriale des pays voisins en contribuant à la sécurité et à la stabilité régionales. Pour la Bulgarie, l'avenir du Kosovo se trouve dans une Europe unifiée et ceci peut être réalisé uniquement à travers la mise en œuvre des normes établies par le Conseil de sécurité.

La Bulgarie soutient les efforts du Gouvernement et du peuple irakiens sur le chemin difficile qui les mène vers la paix, la sécurité et le rétablissement économique. L'aboutissement du processus constitutionnel prévu par la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité est l'unique moyen d'y parvenir. Nous ne doutons pas que l'adoption de la nouvelle constitution iraquienne permettra de surmonter les divisions existantes et qu'elle sera la pierre angulaire de la construction d'un État iraquien uni et démocratique garantissant la primauté du droit. Pour sa part, la Bulgarie poursuivra son soutien au peuple iraquien dans ses efforts pour bâtir son avenir démocratique en toute indépendance.

*M. Zarif (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.*

Mon pays se félicite des tendances positives qui s'esquissent dans le processus de consolidation de

l'État afghan, que les élections parlementaires récentes ont confirmé avec éclat. La Bulgarie continuera sa contribution aux efforts de la communauté internationale pour stabiliser l'Afghanistan. Nous poursuivons notre assistance à l'armée afghane également.

Nous concourons avec ceux qui mettent en relief la nécessité de cibler l'attention de la communauté internationale sur l'Afrique. Indiscutablement, une priorité pour l'ONU doit être le règlement des conflits régionaux et locaux sur ce continent, la lutte contre la pauvreté et la transition vers un développement durable. Le rôle de l'Union africaine y est irremplaçable.

Pour la Bulgarie, la défense et l'encouragement des droits de la personne humaine représentent l'une des priorités de l'ONU à l'instar des problèmes du développement et de la sécurité. Nous nous félicitons de la décision prise par le sommet de créer un Conseil des droits de l'homme. À notre avis, ce Conseil doit siéger en permanence, doit être élu directement par l'Assemblée générale, avec une majorité qualifiée, et son statut doit être supérieur à celui de la Commission des droits de l'homme existante. Le nouvel organe aura vocation de développer et de perfectionner les pratiques actuelles de la Commission, notamment en passant régulièrement en revue l'état des droits de l'homme dans tous les pays du monde, tout en étant prêt de réagir en cas de grave et sérieuse violation des droits de l'homme. À ce propos, la Bulgarie réitère son soutien en faveur du Fonds pour la démocratie, qui pourra encourager le processus démocratique dans les pays qui en ont besoin et souhaitent être aidés dans ce domaine. Mon pays est en train d'évaluer sa contribution nationale à ce Fonds.

Ces derniers jours, dans cette salle, a eu lieu une discussion sur la défense des droits de la personne humaine partout dans le monde. À ce propos, il m'est impossible de ne pas invoquer un cas qui préoccupe profondément l'opinion publique bulgare. Il s'agit du destin de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien condamné à mort par une cour libyenne à Benghazi. L'innocence des accusés était catégoriquement confirmée par les sommités scientifiques mondiales dans le domaine du sida. La Bulgarie insiste toujours pour qu'une décision juste et équitable soit prise par la Cour suprême de la Libye le 15 novembre prochain.

Le consensus qui a pu se dégager autour du concept « responsabilité de protéger » lors des négociations du document final du sommet représente une vraie percée. Il permet l'action commune de tous les Membres de l'ONU en cas de génocide, de nettoyage ethnique et d'autres crimes massifs contre l'humanité là où les autorités nationales refusent ou ne sont pas en mesure de protéger leurs citoyens.

Je suis convaincu que nous sommes au seuil des réformes les plus importantes et les plus courageuses de l'ONU dans son histoire. Seule la volonté collective de tous les pays Membres peut ouvrir la voie vers le vrai changement. L'enjeu est de taille : permettre à l'ONU d'asseoir sa réputation en tant qu'organisation mondiale universelle capable de prouver une fois de plus sa vitalité face aux défis de la mondialisation.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Abdullah Alsaïdi, Président de la délégation de la République du Yémen.

**M. Alsaïdi** (Yémen) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement de la République du Yémen estime que les principes de la Charte des Nations Unies sont la pierre angulaire de sa capacité à traiter tous les problèmes aux niveaux national, régional et international. Dès sa création, elle s'est efforcée de créer un environnement de sécurité et de stabilité dans la région, en délimitant les frontières terrestres et maritimes du Yémen par des moyens pacifiques et en s'attachant au principe de la diplomatie équilibrée et du dialogue dans le règlement de ses différends avec autrui. Elle a également encouragé un partenariat avec ses pays voisins membres du Conseil de coopération du Golfe et de la communauté pour le développement de San'a, ainsi que sa contribution active à la Ligue des États arabes.

Le Yémen a joué un rôle pionnier pour ce qui est de la réforme politique et du système multipartite et a permis à la femme de participer activement à la vie politique, économique et sociale du pays. Le Yémen est en train de préparer des élections présidentielles directes, ainsi que des élections pour les conseils d'administration locaux, en vue de renforcer la démocratie et de favoriser la participation du peuple à l'administration du pays et de terminer la décentralisation avant septembre de l'année prochaine.

Le Yémen remercie l'agence internationale de développement pour l'appui qu'elle fournit à cet égard, ainsi que les États qui ont appuyé notre démocratie.

Nous espérons toutefois recevoir davantage de soutien technique et financier en faveur de la haute commission électorale pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches.

Face aux actes terroristes dans un certain nombre de pays de la région et dans le monde, la République du Yémen souhaite réaffirmer sa position claire quant à la nécessité d'assumer une responsabilité partagée dans notre lutte contre le terrorisme. Nous coopérerons avec tous les États et toutes les organisations internationales pour faire face à ce danger et pour développer les moyens d'échanger l'information, notamment en ce qui concerne les sources de financement du terrorisme et les poursuites à engager contre les auteurs de ces actes. Nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire de convoquer une conférence internationale contre le terrorisme en vue de parvenir à une définition claire et précise de ce phénomène, qui établisse une distinction entre le terrorisme et le droit des peuples à l'autodétermination et à résister à l'occupation étrangère de leurs territoires. Nous condamnons également toutes les formes de terrorisme qui prennent pour cibles les civils innocents et sans défense.

La paupérisation, la propagation des maladies et l'absence de services d'éducation et de santé pour des millions d'êtres humains en Afrique et en Asie sont une véritable bombe à retardement qui menace la paix et la sécurité internationales. La paix et la stabilité et l'élimination de l'extrémisme et du terrorisme sont des objectifs qui ne peuvent être réalisés que si les États riches revoient leurs politiques économiques et générales et fournissent un appui à l'instauration de la paix et à la promotion du développement. Cela permettra à des millions d'êtres humains de retrouver leur dignité et leur humanité. Dans ce contexte, la République du Yémen souhaite réaffirmer son appui à la proposition faite par le Roi d'Arabie saoudite, Gardien des deux Lieux Saints, en vue de la création d'un centre international pour la lutte contre le terrorisme.

La République du Yémen est d'avis que le retrait des forces israéliennes d'occupation de la bande de Gaza est un premier pas sur une voie très longue. Nous réaffirmons notre conviction selon laquelle ce retrait est un élément de la Feuille de route qui doit être considéré comme un plan global intégré qui doit être mis en œuvre dans son intégralité et ne souffre aucune sélectivité.

Dans ce contexte, la communauté internationale ne doit pas être dupe et croire qu'Israël a consenti à un sacrifice énorme en se retirant des territoires qu'il a occupés par la force, et avoir des sentiments de sympathie à l'égard des colons israéliens qui ont été évacués des colonies édifiées sur des territoires qui ne sont pas les leurs. Israël doit mettre fin à son occupation de la Cisjordanie et éliminer toutes les colonies des territoires palestiniens, ainsi que le mur de séparation, conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Le processus de paix est un tout indissociable. Une paix véritable ne sera pas réalisée sans le recouvrement de tous les droits arabes – en premier lieu, le retrait d'Israël de tous les territoires occupés en Palestine, sur les hauteurs du Golan et au Sud-Liban jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, ainsi que la création d'un État palestinien indépendant sur le sol national palestinien avec Al Qods Al Charif pour capitale, et le règlement juste de la question des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1949. Par conséquent, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et au Quatuor de ne pas reconnaître ou accepter des garanties ou des promesses israéliennes qui ont pour but de porter atteinte aux droits légitimes du peuple palestinien et à sa souveraineté, et de ne pas récompenser l'occupation israélienne qui cherche à imposer ses conditions par la politique du fait accompli.

Il faut examiner avec soin la situation en Iraq pour voir ce que l'on peut faire pour aider le peuple iraquien à réaliser ses aspirations. Il ne fait aucun doute que le respect de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Iraq, ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et le respect de la volonté du peuple iraquien et de ses choix dans la détermination de son avenir sont des tâches importantes que cette Organisation internationale et la communauté internationale se doivent d'assister et d'appuyer. Cela est vrai également de tous les secteurs de la société iraquienne qui a besoin de participer au processus politique sur la base d'une conciliation et d'une harmonie nationale sans porter atteinte à l'identité arabe, à la civilisation et au patrimoine de l'Iraq. Dans ce contexte, le Gouvernement et le peuple yéménites se félicitent du rôle positif et important assumé par l'ONU pour soutenir ce processus politique constructif. Et nous soulignons qu'il est important pour

l'Organisation de jouer un rôle crucial pour parachever ce processus et celui de la reconstruction de l'Iraq.

Dans le même ordre d'idée, je rappelle la nécessité de mettre immédiatement en œuvre la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité afin que l'Iraq puisse recouvrer sa souveraineté intégrale et qu'il soit mis fin à la présence militaire étrangère dans ce pays.

La République du Yémen suit avec satisfaction les événements positifs survenus au Soudan, que nous considérons comme le début d'une nouvelle phase de réconciliation nationale, de paix et de stabilité dans l'ensemble du pays, et la fin du conflit le plus long qu'a connu l'Afrique. Nous apprécions l'aide accordée par les États arabes et africains voisins, ainsi que les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, visant à parvenir à un accord garantissant l'intégrité territoriale, l'unité, la stabilité et la sécurité du Soudan. Nous espérons que l'ONU redoublera d'efforts pour veiller à ce que les institutions financières internationales, les fonds et les États appuient le processus de paix, le développement et la reconstruction dans l'ensemble du Soudan, notamment dans les régions ravagées par la guerre.

C'est avec satisfaction que nous constatons les progrès réalisés en Somalie. Nous tenons toutefois à lancer un avertissement quant à l'éventualité que ce pays subisse de nouveaux revers. Nous n'avons d'autre choix que de demander à l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble de fournir l'assistance requise d'urgence au Gouvernement somalien de transition afin de lui permettre de s'acquitter de ses tâches, notamment en ce qui concerne la reconstruction et l'imposition de l'état de droit. La participation de forces de maintien de la paix des Nations Unies est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Toute réticence à fournir une telle assistance à la Somalie laissera la haute main au terrorisme et aux forces de la violence et de l'extrémisme, ce qui aura des conséquences extrêmement graves pour ce pays et pour le monde arabe, aux niveaux régional et international.

Quant à la position de mon pays à l'égard du renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, Nous croyons que tous les États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont le droit de développer leurs capacités nucléaires à des fins

pacifiques, position qui a été adoptée par les États islamiques lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à Sanaa en juin dernier.

Nous réaffirmons également qu'il est important de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, et notamment d'armes nucléaires, et que cela devrait être appliqué à tous les États de la région, y compris Israël.

En conclusion, je voudrais vous féliciter encore une fois, Monsieur le Président, et exprimer mes meilleurs vœux à l'Assemblée générale, dans l'espoir que notre entreprise commune soit couronnée de succès et apportera la paix, la sécurité et la prospérité à tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Stuart Beck, Président de la délégation de la République des Palaos.

**M. Beck** (Palaos) (*parle en anglais*) : Les Palaos félicitent chaleureusement le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée et l'assurent de leur appui et de leur coopération indéfectibles. Nous rendons hommage à son prédécesseur, M. Jean Ping, de la République gabonaise, pour l'efficacité avec laquelle il dirigé les travaux de l'Assemblée.

Lors du sommet historique qui s'est tenu la semaine dernière, nos dirigeants ont arrêté un ordre du jour mondial. Il nous incombe désormais de prendre des mesures tangibles pour concrétiser ce programme. Si le document final n'a pas abordé toutes les grandes questions à la satisfaction de tous, il constitue incontestablement un excellent point de départ pour la tâche difficile qui nous attend aujourd'hui. Nous devons le considérer comme le point de départ de nos efforts, et non pas la fin.

Les Palaos ont beaucoup à donner et beaucoup à gagner dans le cadre d'une ONU plus forte. Nous sommes un pays neuf qui fête cette année le onzième anniversaire de son indépendance et de son adhésion à l'ONU. Alors que les Palaos prennent leur place dans la communauté des nations, une de nos grandes préoccupations est le développement qui nous permettra de devenir autonomes. Les Palaos considèrent en particulier que les compétences de l'ONU et de ses organismes en matière de renforcement des capacités sont indispensables à ces efforts.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué cette année dans son rapport, « Dans une liberté plus grande », « un des grands défis du nouveau millénaire est donc de veiller à ce que tous les États soient à la hauteur des tâches qu'ils ont à accomplir » (A/59/2005, par. 19), ajoutant qu'« aucun pays, fort ou faible, ne peut prospérer sans les autres » (ibid., par. 24).

Je crains qu'un grand nombre de petits États insulaires en développement, dont les Palaos, ne vivent précisément dans un tel isolement. Il n'y a pas un seul représentant de l'ONU présent dans les Palaos pour aider le pays à avancer sur la voie du progrès. Nulle part, on n'y voit flotter le drapeau de l'ONU. Ainsi, quand un jeune veut se renseigner sur les possibilités de stages ou de bourses dans le domaine du renforcement des capacités, il n'y a personne pour lui répondre. Et quand un défenseur de l'environnement local cherche à se renseigner sur les subventions octroyées par le Fonds pour l'environnement mondial aux fins de la préservation d'une espèce menacée d'extinction, question qui concerne le monde entier, il n'a personne à qui remettre sa demande. Pareillement, lorsque les Palaos s'acquittent de leur responsabilité en ratifiant un accord international, s'engageant du même coup à remettre à un organisme international des rapports difficiles à élaborer, il n'y a personne pour les aider dans cette tâche.

L'ONU s'est efforcée de rompre cet isolement en créant des centres régionaux et sous-régionaux assez loin des Palaos. Si elle part certainement d'une bonne intention, cette façon de faire n'a pas permis de renforcer les capacités des Palaos dans des proportions suffisantes. En fait, elle empêche le reste du monde de mesurer les besoins et les aspirations des Palaos. En effet, ces centres régionaux et sous-régionaux n'ont fait que recréer les systèmes coloniaux où les capitales prenaient des décisions touchant de vastes provinces reculées et dont les îles du Pacifique s'étaient pourtant affranchies. Pour les Palaos, renforcer l'ONU revient à renforcer la position de ses Membres marginalisés.

C'est de bon gré que les Palaos se sont jointes à la communauté internationale et ont endossé les responsabilités y afférentes. En réponse à l'appel à l'action du Secrétaire général, la République des Palaos est fière d'avoir déployé cette année un contingent de policiers au Timor-Leste. Le Secrétaire général ayant plaidé en faveur d'une plus grande parité des sexes à l'intérieur des missions de maintien de la paix, le contingent palaosien est entièrement féminin.

À chaque fois que le monde élabore une convention importante, qui prévoit généralement l'obligation contraignante d'établir des rapports, les Palaos la signent sans se faire prier, comme ce fut le cas la semaine dernière avec la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Pareillement, à chaque fois qu'une catastrophe naturelle frappe quelque part, les Palaos interviennent sans hésiter. Ainsi, nous avons fait des dons importants pour apaiser les souffrances occasionnées par le tsunami et l'ouragan Katrina. Je crois pouvoir dire que, dans ces deux cas, la contribution des Palaos par habitant a été parmi les plus élevées de la planète.

Les demandes des Palaos sont très modestes. Mais aujourd'hui, nous demandons une aide qui ne peut pas attendre. Comme notre Président Remengesau l'a déclaré la semaine dernière dans son allocution au Sommet mondial de l'Assemblée générale réunie à sa quatrième séance :

« Le moment est donc venu pour que la communauté internationale, et l'ONU en tant que son représentant, aillent au-delà des études reconnaissant les échecs passés pour réaliser le développement durable dans nos nations insulaires et avancent de manière agressive pour créer un programme spécifique qui tienne compte de notre exiguité spécifique et de notre diversité distinctive et qui respecte nos cultures insulaires sur un pied d'égalité avec celles des autres pays du monde. » (A/60/PV.4, p. 6)

Les défis des Palaos en termes de développement diffèrent de ceux des nombreux pays amis dans le monde qui ont pris la parole à cette tribune. À l'heure actuelle, la question de la faim ne se pose pas dans nos paradis. Il n'empêche que les problèmes des petits États insulaires du Pacifique pourraient s'avérer aussi dévastateurs que la famine.

Nos pays risquent d'être rayés de la carte à cause des changements climatiques et de la montée du niveau de la mer. Dans la déclaration poignante et émouvante qu'il a prononcée la semaine dernière à la 15<sup>e</sup> séance de l'Assemblée générale, S. E. M. Anote Tong Beretitenti, de la République de Kiribati, a brossé un sombre tableau des conséquences éventuelles des émissions incontrôlées de gaz carbonique pour l'ensemble des pays du Pacifique et, bien sûr, la plupart des océans de la planète. Le Président a admis,

je cite, que le Gouvernement de Kiribati devait « désormais envisager de très près la délocalisation de nos populations » (A/60/PV.15). Avec le tact coutumier de la région du Pacifique, le Président nous oblige à regarder les choses en face : des pays entiers risquent purement et simplement de disparaître de la surface du globe. Quoi de plus convaincant que cet appel à l'action?

Nous courons tout droit à la catastrophe. Les Palaos comptent sur la préservation de leurs récifs exceptionnels, de leurs eaux extraordinaires et de leur biodiversité unique au monde pour attirer les touristes. Sans ces atouts, nous ne pourrions développer notre économie dans la durée et créer les emplois nécessaires pour que nos enfants vivent et travaillent dans leur pays.

L'autre pilier du développement des Palaos est la pêche. Depuis un nombre incalculable de générations, notre peuple tire ses moyens de subsistance de la mer. Or, les flottilles de pêche étrangères ayant épuisé leurs eaux littorales, menacent à présent d'en faire autant dans le Pacifique. C'est l'équilibre même de la chaîne alimentaire que compromettent leurs pratiques de pêche, lesquelles, quoique rudimentaires, ont déjà endommagé les monts marins dans des proportions que la communauté scientifique qualifie d'alarmantes. Voilà pourquoi les Palaos ont demandé l'adoption d'un moratoire sur le chalutage de fond en attendant que la communauté scientifique évalue les répercussions de cette pratique sur le long terme. Nous renouvelons aujourd'hui cet appel et félicitons le Costa Rica de son rôle mobilisateur face à cet important problème.

Nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage aux pays amis et partenaires bilatéraux des Palaos qui, malgré l'éloignement de notre jeune nation, se préoccupent de nos besoins et aspirations. Les États-Unis ont établi une représentation diplomatique dans notre pays et soutiennent depuis plusieurs années notre démocratie.

Le Japon a lui aussi établi une représentation diplomatique et nous apporte une aide très précieuse. Comme les États-Unis, le Japon prête un appui constant au développement des Palaos. J'irai même jusqu'à dire que ce lien privilégié avec le peuple palaosien a autant enrichi ces deux pays qu'il a aidé les Palaos.

La République des Palaos a été déçue de l'incapacité de l'Assemblée générale à mener à bien la

réforme du Conseil de sécurité à sa cinquante-neuvième session, surtout parce que, fort de ses connaissances approfondies sur notre région, le Japon pourrait renseigner les membres du Conseil sur la situation des îles du Pacifique. Nous étant prononcés en faveur de la résolution du Groupe des quatre, que nous continuons de soutenir, nous espérons qu'au cours de sa soixantième session, l'Assemblée générale achèvera les travaux fondamentaux entamés l'an dernier.

Un troisième fidèle allié du développement des Palaos est la République de Chine à Taiwan. Nous continuons d'affirmer que le monde tirerait profit de la présence de Taiwan au sein de cet auguste organe. Cette année, les Palaos ont cosigné une résolution prônant la participation active de l'Organisation des Nations Unies à l'apaisement des tensions grandissantes dans le détroit de Taiwan. Nous déplorons que le débat du Bureau sur cette importante résolution ait été écourté et que l'on nous ait empêchés d'exposer nos vues à ce sujet. Cela dit, nous nous réjouissons de pouvoir le faire maintenant.

Les peuples et les pays insulaires du Pacifique sont sous-représentés au sein du Secrétariat, des organes de direction, des commissions et des tribunaux internationaux. Notre groupe régional, le Forum des îles du Pacifique, qui est cohésif et bien organisé, est particulièrement fortuné de pouvoir compter l'Australie et la Nouvelle-Zélande au nombre de ses membres. Mais, je pense que le moment est venu pour les jeunes États insulaires de jouer un rôle plus actif et de partager avec le reste du monde l'élégante tradition du Pacifique. J'affirme que la marginalisation des îles tient certainement en partie à la composition illogique des groupes régionaux. Pour renforcer l'ONU, il conviendrait de réorganiser ces groupes en tenant compte de l'augmentation du nombre des pays du Pacifique par rapport à une vingtaine d'années auparavant ainsi que de la géographie du monde actuel. Les États insulaires seraient ainsi en meilleure position pour briguer des sièges au sein des principaux organes. Voilà pourquoi les Palaos proposent de réformer le système et de créer un groupe des États de l'Asie de l'Est et du Pacifique qui inclurait, bien sûr avec leur assentiment, nos amis l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ewald Wensley

Limón, Président de la délégation de la République du Suriname.

**M. Limón** (Suriname) (*parle en anglais*) : C'est un honneur tout particulier pour moi de prendre aujourd'hui la parole devant la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname, féliciter sincèrement le Président de son élection à la présidence de cette importante session. Je voudrais vous assurer de tout l'appui et de toute la coopération de ma délégation dans les tâches qui nous attendent à la présente session.

Ma délégation voudrait aussi exprimer sa gratitude à S. E. M. Jean Ping, Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour ses efforts inlassables à la direction des travaux de la cinquante-neuvième session. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses activités futures.

Nous continuons d'appuyer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en raison notamment de son rôle prépondérant dans le processus de restructuration des Nations Unies.

Nous sommes réunis dans cette salle au lendemain de la Réunion plénière de haut niveau où les dirigeants du monde ont adopté certaines mesures pour promouvoir la cause du développement, des droits de l'homme et de la sécurité et l'indispensable réforme de l'Organisation mondiale. La tâche qui se présente à nous n'est pas aisée. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés afin de créer un monde plus sûr et plus prospère pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Bien que la communauté mondiale ait accompli quelques progrès modestes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons reconnaître que nous sommes loin de parvenir aux objectifs mondiaux adoptés par les dirigeants du monde à l'orée du nouveau millénaire pour promouvoir le développement économique et social au profit des pauvres du monde.

Le Gouvernement du Suriname reste attaché à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement parce que nous sommes profondément convaincus que le développement durable est essentiel à la paix et à la sécurité internationales.

Nous sommes conscients de notre responsabilité fondamentale dans le processus de développement mais nous voudrions rappeler les engagements pris à Monterrey d'établir un partenariat mondial pour promouvoir l'ordre du jour en matière de développement. Une augmentation considérable des ressources financières, qui doivent être fournies sur une base plus prévisible et sans condition, est nécessaire à cet égard.

Nous nous félicitons des diverses initiatives qui ont été lancées à ce jour et nous voudrions inviter nos partenaires développés à continuer d'appuyer les efforts des pays en développement.

Le commerce peut jouer un rôle important dans la promotion de la croissance et du développement économiques et, à cet égard, nous réitérons notre position en faveur d'un système commercial qui soit universel, réglementé, non discriminatoire, ouvert et équitable. En outre, nous espérons que la prochaine série de négociations commerciales multilatérales tiendra pleinement compte des besoins des pays en développement.

Nous aimerions noter les initiatives louables de plusieurs pays développés visant à faciliter l'accès au marché pour les pays les moins avancés. Néanmoins, pour de nombreux pays à revenu intermédiaire, comme le Suriname, qui sont appelés à diversifier leur économie, aucune mesure n'a encore été prise pour faciliter l'accès au marché de leurs biens et services sur les marchés des pays développés.

Il y a 60 ans, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les dirigeants du monde se sont engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre et se sont donc réunis pour créer les Nations Unies. Devant des défis anciens et nouveaux à la paix et à la sécurité internationales, la communauté internationale doit être plus que jamais résolue à tenir cette promesse fondamentale.

La propagation de maladies contagieuses telles que le VIH/sida, les effets aveugles des forces de la nature qui répandent dévastation et désespoir, la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre, pour n'en nommer que quelques-uns, témoignent du caractère transfrontalier des problèmes que le monde connaît aujourd'hui.

Nous avons donc besoin d'un système efficace de coopération internationale pour traiter collectivement

des menaces tant nouvelles qu'anciennes à la paix et à la sécurité.

Il est essentiel de réparer les revers graves que nous avons connus en matière de désarmement nucléaire et de contrôle des armements. Nous aurons manqué à notre devoir envers les générations futures si nous ne parvenons pas nous mettre d'accord sur les principes généraux régissant ces questions importantes.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit, « On ne saurait qualifier de "légères" les conséquences de la prolifération incontrôlée des armes dites légères et de leur utilisation abusive » (A/58/138, p. 4) Au Suriname, comme c'est le cas dans de nombreux pays de la région des Caraïbes, ce phénomène est associé au trafic de drogue et à d'autres activités criminelles transfrontalières. À cet égard, nous voudrions appuyer pleinement les efforts en cours à l'ONU pour faire face à cette situation critique qui menace le tissu économique et social de notre société.

Mon gouvernement condamne vigoureusement tous les actes de terrorisme quels qu'en soient les auteurs, où qu'ils se déroulent et quelles qu'en soient les fins. Avec l'interdépendance croissante du monde, le terrorisme constitue un grave danger pour les pays riches et pauvres, grands et petits. Nous voudrions néanmoins souligner que la lutte contre le terrorisme devrait, à tous moments, se mener conformément au droit international, dans le respect des droits de l'homme, de la tolérance et de la coexistence pacifique des peuples.

La lutte contre le terrorisme doit examiner ces causes profondes. Le Suriname, en tant que société multiethnique, multireligieuse et multiculturelle, pense qu'un renforcement de la tolérance et du dialogue pourrait apporter une contribution positive à l'objectif d'une sécurité accrue.

Nous continuons donc d'appuyer le dialogue entre les civilisations et nous restons convaincus que la culture de paix peut être considérablement renforcée grâce à ce dialogue afin de promouvoir la compréhension, la tolérance et le respect mutuels entre les régions, les cultures et les peuples.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales reste d'une grande importance pour le Gouvernement du Suriname. La création d'un Conseil des droits de l'homme, dont il a été convenu dans le

Document final, ne doit pas consister uniquement à rebaptiser la Commission des droits de l'homme. Nous avons une tâche considérable à effectuer, celle de rétablir la crédibilité dans le mécanisme des droits de l'homme en examinant les défauts de la Commission des droits de l'homme et en veillant à renforcer l'efficacité et l'objectivité du Conseil des droits de l'homme.

L'ONU doit décider de venir au secours des personnes confrontées au génocide, au nettoyage ethnique et aux crimes contre l'humanité. Nous devons continuer de débattre du cadre dans lequel mener cette lourde tâche. Mais ce qui importe encore plus, c'est que l'ONU, en application des dispositions de la Charte, doit trouver les voies et moyens de prévenir la répétition de telles atrocités.

La communauté internationale affirme depuis déjà un certain temps qu'elle a besoin d'une Organisation plus efficace, mieux en mesure de relever les nombreux défis auxquels le monde d'aujourd'hui est confronté, et de répondre aux aspirations des peuples de la Terre. Le Suriname continue d'adhérer aux valeurs des Nations Unies en tant que suprême institution multilatérale et nous appuyons aussi les efforts visant à renforcer l'Organisation par la réforme.

Plus que jamais, les bonnes intentions doivent aboutir à des gestes concrets. Nous devons traduire les engagements en actes. Nous le devons aux multitudes vivant dans une pauvreté extrême, qui n'ont pas accès à une eau potable ni à des soins médicaux adéquats.

Pour parvenir à une telle société mondiale, il faut la participation, la détermination et l'engagement de tous les acteurs – étatiques et non étatiques – ainsi que des actions coordonnées et globales de la part de tous ces acteurs dans la lutte mondiale contre la pauvreté et l'injustice.

Nos objectifs communs exigent davantage que la simple réaffirmation de l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement et la disponibilité de ressources financières. Ils exigent une compréhension réciproque entre les pays développés et les pays en développement. Ils exigent une volonté politique, qui constitue une condition sine qua non de nos efforts pour tenir nos engagements mondiaux.

Je suis convaincu que la Réunion plénière de haut niveau qui vient de s'achever entre dirigeants du monde a suscité cet engagement politique renouvelé de

servir la cause d'un partenariat mondial entre les pays développés et les pays en développement, en vue de promouvoir le développement et de poursuivre la lutte contre la pauvreté et la faim.

Pour terminer, je voudrais dire que nous devons agir dès maintenant. Nous ne pouvons pas bâtir un monde de paix et de sécurité sans un développement économique et social accompagné du respect des droits de l'homme.

**Le Président par intérim (*parle en anglais*) :** Je donne la parole à S. E. M. Isikia Rabici Savua, chef de la délégation de la République des îles Fidji.

**M. Savua (Fidji) (*parle en anglais*) :** Les Fidji présentent leurs chaleureuses félicitations à l'Organisation à l'occasion de son sixième anniversaire, et au Président pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale en sa sixième session. Nous tenons à exprimer toute notre confiance en sa capacité à diriger nos travaux en 2005 et 2006.

Nous témoignons aussi notre reconnaissance à son prédécesseur S. E. M. Jean Ping de la République gabonaise, pour sa remarquable direction des difficiles travaux de la cinquante-neuvième session. Nous tenons aussi à déclarer au Secrétaire général combien nous apprécions ses efforts inlassables et le rôle actif qu'il a joué pour permettre l'adoption d'un document final qui devrait devenir l'axe central de nos efforts dans les nombreux mois à venir.

La semaine dernière, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une résolution sur les résultats de leurs délibérations. Le Document final (résolution 60/1) ne répond pas, comme on pouvait le prévoir, à toutes les attentes, mais il contient les éléments essentiels pour l'examen des trois questions fondamentales que sont la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

Ce qui est exigé de nous aujourd'hui est un engagement à appuyer le plan de mise en œuvre devant être rédigé pour traduire en actes ce qui jusqu'à présent ne se limitait qu'à la formulation d'espoirs et d'aspirations. Nous devons également prendre des dispositions pour que l'assistance ainsi fournie parvienne jusqu'aux pauvres, aux affamés, aux nécessiteux et aux désespérés – ceux qui en ont le plus besoin. Trop souvent, les dons, les fonds et les autres formes d'assistance sont embourbés dans des procédures bureaucratiques et se voient réduits de

certain pourcentage, qui sont ensuite justifiés sous le nom de « charges administratives ».

Les Fidji s'associent pleinement au Document final et nous nous engageons à appliquer les dispositions qui nous incombent en tant que nation en développement. L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale fidjienne de développement durable, qui reflète la vision de nos dirigeants et reprend les aspirations et les objectifs du texte final du Sommet ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement, sont à cet égard essentielles. Nous réformons actuellement notre secteur public et notre secteur financier, et nous introduisons des changements limités au sein du secteur privé. La mise en place et la modernisation de nos infrastructures sont prioritaires compte tenu de nos normes de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Les lois et règlements maritimes sont en cours de révision car nous tenons à assurer la sécurité en mer aussi bien des passagers que des navires, ainsi que la protection de nos ressources maritimes, par exemple notre plateau continental. Pour assurer réconciliation, tolérance et unité, le principe de justice réparatrice fait l'objet de larges débats dans le cadre d'un processus démocratique de consultations publiques avant d'être présenté au Parlement.

En ce qui concerne la réforme du Secrétariat des Nations Unies, les Fidji souscrivent à l'idée que le Secrétaire général devrait être habilité à effectuer les changements qu'il estime les plus judicieux pour l'Organisation. Nous devons tous aider à créer une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus capable de rendre des comptes sur son activité. Cette responsabilité accrue peut passer par la création du Comité de contrôle, qui a fait l'objet de nombreux débats, pourvu que les modalités de mise en œuvre et les méthodes de travail de cet organe soient régies par des mandats très clairs et transparents, ainsi que par une représentation régionale tout à fait équilibrée.

Dans toutes ses activités, l'Organisation des Nations Unies doit faire preuve d'intégrité et se préoccuper surtout des besoins des États Membres. Il nous faut avant tout, et plus que jamais, aider l'ONU à se concentrer sur la réduction du fossé révoltant qui sépare les pays développés des pays en développement.

L'ONU ne doit pas fléchir dans ses efforts pour établir et maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Les initiatives du Secrétaire général et de son équipe pour parvenir à des accords de paix ou

pour tenter d'empêcher que des différends ne dégénèrent en situations toujours plus violentes sont dignes d'éloges. Les soldats de la paix de nombreux pays fournisseurs de contingents déployés dans des zones de conflit travaillent non seulement pour assurer la sécurité mais aussi pour désarmer, démobiliser et réinsérer d'ex-combattants, afin de permettre le retour durable, en toute sécurité, de réfugiés; ainsi que pour renforcer les droits de l'homme et l'état de droit.

Nous nous félicitons du travail du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), qui s'efforcent de favoriser dans le pays un processus de transition politique rassembleur, transparent et fondé sur une large participation. Les Fidji ont le privilège d'avoir certains de leurs soldats affectés à la MANUI pour aider à ce processus.

Les Fidji réaffirment leur engagement envers l'ONU. Comme toujours, nous sommes attachés à la paix, c'est pourquoi nous avons envoyé bon nombre de nos soldats et officiers de police pour servir dans les missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies. Beaucoup de nos soldats ou policiers y ont perdu la vie, mais nous avons accepté ce sacrifice suprême comme étant notre contribution à l'incessant effort mondial de paix et de sécurité.

De plus, tout en acceptant pleinement le principe d'une force en attente, nous constatons avec une certaine appréhension que les pays qui ne sont pas en mesure d'équiper convenablement leurs contingents sont principalement des pays en développement et qu'ils se retrouveront par conséquent marginalisés si on ne fait rien pour les aider dans ce domaine. Si cette assistance n'était pas fournie, les activités de maintien de la paix deviendraient un domaine réservé à un nombre limité de pays triés sur le volet, principalement des pays développés.

Les Fidji saluent la proposition de créer une Commission de consolidation de la paix. Nous serons ravis de partager avec la Commission les résultats de notre propre expérience de la reconstruction de notre pays après les troubles internes qui l'avaient presque déchiré en 2000. Nous demandons que soit réexaminée la composition de la Commission de consolidation de la paix, car bien que certains d'entre nous bénéficient d'une plus longue expérience dans ce domaine, certains pays jouissent d'un avantage, en vertu des dispositions actuelles, à cause de l'importance de leur apport.

Nous appuyons les initiatives de l'ONU et d'autres organismes majeurs en vue de nouer des partenariats avec des organisations régionales. Les pays de la région du Pacifique Sud se sont toujours réunis pour affronter conjointement des problèmes communs auxquels ils étaient confrontés. La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon est une mission de maintien de la paix et de consolidation de la paix qui a été menée par la région. Nous exhortons l'ONU à bien vouloir prêter main-forte aux efforts humanitaires pour que cette initiative régionale trouve son équilibre.

Les Fidji appuie l'élargissement du Conseil de sécurité pour qu'il reflète les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Nous maintenons notre appui à l'inclusion de l'Inde et du Japon en tant que membres permanents dans le cadre des nouvelles modalités corrigées.

Nous attendons avec impatience le moment où la paix règnera enfin au Moyen-Orient et nous félicitons tous les pays qui contribuent à faire avancer cette cause mondiale. Dans notre région de l'océan Pacifique, nous voudrions que le peuple coréen trouve une paix et une harmonie durables. Pour ce qui est de l'avenir de Taiwan, Fidji a le fervent espoir que l'on puisse parvenir à un règlement par le dialogue, sans violence, dans un véritable esprit de réconciliation et de compréhension, de manière durable, à la satisfaction de toutes les parties.

Cette ère de mondialisation est marquée par l'adoption de principes universels régissant des questions telles que la démocratie, les droits de l'homme, le commerce et le développement. Fidji accepte indéniablement ces préceptes. Mais nous disons également que des pays comme le nôtre, qui connaissent une profonde transition, ne doivent pas être tenus de respecter des normes irréalistes. Il nous faut avoir le temps d'évoluer et de nous adapter. Les Membres ne devraient pas nous juger d'après ce qui correspondrait à leurs normes mais nous mesurer en fonction des progrès que nous réalisons en vue des idéaux universels et de notre degré d'attachement au changement.

Fidji respecte le principe de l'égalité des droits de l'homme. Nous appuyons la proposition d'un Conseil des droits de l'homme qui rende des comptes à l'Assemblée générale, ce qui représenterait une amélioration par rapport aux dispositions actuelles.

Mais pour que le Conseil soit efficace, ses membres doivent être aussi représentatifs que possible, sans avoir une obligation particulière de rendre des comptes.

Fidji estime qu'il est fondamental, en vue d'une stabilité à long terme, que les intérêts particuliers des peuples autochtones soient protégés, y compris la maîtrise sur leurs ressources naturelles, et que règne un équilibre entre les droits des individus et des communautés. Ceci est particulièrement pertinent pour une société multiculturelle comme la nôtre. Nous appuyons fermement à cet égard l'intention de porter devant l'Assemblée générale dès que possible, pour adoption, un projet de déclaration finale sur les droits des peuples autochtones.

Pour financer les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays en développement doivent avoir accès aux marchés et obtenir des prix équitables pour leurs exportations. Ceci est important pour Fidji et d'autres petits États vulnérables; notre propre survie économique en dépend. Des politiques commerciales mondiales irréalistes et inéquitables compliquent la tâche de nos pays consistant à éliminer la pauvreté.

Fidji félicite les États développés qui sont disposés à aider les pays en développement à atténuer l'impact du respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Nous rendons un hommage particulier à l'Union européenne qui est disposée à nous aider, et nous demandons à nos partenaires de l'Union européenne de nous fournir un appui suffisant à long terme, à un moment où ils sont sur le point de réduire les traitements préférentiels à l'égard de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour ce qui est du sucre.

Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance à nos proches voisins en Australie et en Nouvelle-Zélande et à nos amis en Asie qui nous aident à obtenir un meilleur accès à leurs marchés, ainsi que dans d'autres domaines importants du développement.

La pandémie du VIH/sida est une préoccupation mondiale qui entrave notre capacité à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Un effort collectif en matière de coopération est la seule manière d'endiguer et d'éliminer ce fléau. Des mesures intégrant la prévention, le traitement et la vulnérabilité sur les plans médical et social des personnes infectées devraient être nos principes directeurs.

Nous ne devons pas pour autant minimiser la gravité des ravages produits par d'autres maladies infectieuses comme le paludisme et la tuberculose. Il faut aussi déployer des efforts en vue d'éliminer d'autres fléaux comme l'extrême pauvreté et faire face à la situation difficile des personnes handicapées.

Nous ne pouvons pas non plus oublier le sort des femmes et des enfants qui, au fil des ans, ont été soumis à une exploitation et à des violences sexuelles. La semaine dernière, le Premier Ministre de Fidji, Laisenia Qarase a signé les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le premier concerne l'implication d'enfants dans les conflits armés et le deuxième la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En outre, Fidji est fermement d'avis que le moment est opportun pour l'adoption de mesures plus vigoureuses destinées à aborder la question des jeunes femmes qui se voient refuser le droit aux soins de santé concernant la sexualité et la procréation.

Nous nous félicitons de la décision de la tenue en 2006 d'un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. La quantité de transfert de fonds des travailleurs migrants est devenue une source de richesse, permettant de relever le niveau de vie des familles, contribuant considérablement à l'économie nationale et fournissant des emplois qui font tant défaut sur le marché du travail. Fidji espère que le dialogue de haut niveau sera un catalyseur permettant aux pays de travailler en partenariat et d'assurer une meilleure compréhension afin d'améliorer les conditions des travailleurs migrants.

Le terrorisme obscurcit notre horizon. Il ne connaît aucune frontière et n'est un moyen ni acceptable ni efficace de faire avancer une cause, quelle qu'elle soit. L'isolement n'est plus un facteur de protection des îles, qui ont le sentiment d'être à l'écart des principales activités internationales. En essayant de satisfaire les conditions des diverses conventions relatives au terrorisme, il nous faut trouver davantage de fonds, déjà si difficiles à réunir, pour nous acquitter de nos obligations. Ce faisant, les efforts destinés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement se voient entravés, voire stoppés.

Il conviendrait à cet égard de consentir un effort international de lutte contre le terrorisme, comportant une formation, un financement, la transparence dans

les échanges d'information et de renseignement et une promesse d'aide, le cas échéant.

Fidji appuiera toujours l'ensemble des efforts destinés à réformer l'ONU et les initiatives dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et du développement. Nos efforts, bien que modestes, seront à la hauteur de nos capacités.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M<sup>me</sup> Aksoltan Ataeva, chef de la délégation du Turkménistan.

**M<sup>me</sup> Ataeva** (Turkménistan) (*parle en russe*) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président à l'occasion de son élection à ce poste de haut rang et d'exprimer notre confiance en sa capacité de s'acquitter du mandat dont il a été investi avec succès et professionnalisme. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à M. Jean Ping pour les efforts inlassables qu'il a déployés à la direction de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

La semaine dernière, la Réunion plénière de haut niveau a terminé ses travaux et a adopté un document final, reflétant sa détermination d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Organisation des Nations Unies est une structure multilatérale irremplaçable d'échanges entre États. Par conséquent, la façon dont elle réalise les espoirs et les aspirations de chaque Membre déterminera sa viabilité. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que l'Organisation « continue de participer très activement au règlement de conflits et au maintien de la paix, d'apporter des secours humanitaires, de défendre les droits de l'homme et de promouvoir le développement partout dans le monde » (A/60/PV.2).

Nous appuyons les propositions contenues dans le document final visant à renforcer l'ONU dans les domaines du développement, de la sécurité collective, de la lutte contre le terrorisme, de la dignité de l'homme et de la réforme de l'Organisation.

Nous sommes favorables au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le monde, et nous exhortons à une plus grande transparence dans ses travaux et à un perfectionnement de sa structure. Les activités de ses organes doivent être menées sur la base d'un vaste consensus entre les États Membres. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire

général en vue de prévenir les conflits et de renforcer l'activité préventive dans ce domaine.

Nous appuyons les efforts du Comité contre le terrorisme créé par le Conseil de sécurité en vue de la lutte contre ce phénomène. Le Comité joue un rôle de premier plan pour ce qui est de coordonner, d'échanger des informations et des renseignements et d'analyser les tendances.

La présente session est consacrée à une évaluation des progrès enregistrés par les États dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Je voudrais par conséquent vous faire part d'informations relatives à la façon dont le Turkménistan met en œuvre ces objectifs.

Des réformes ont été introduites au Turkménistan dans les domaines économique et social, conformément au programme national de développement socioéconomique pour la période allant jusqu'à 2020. Ces réformes ont permis de créer un potentiel industriel important, instituant un modèle de marché pour les secteurs public et privé de l'économie, et assurant des conditions de vie décentes pour les habitants.

Le Turkménistan dispose d'immenses ressources énergétiques. Ses industries du gaz et du pétrole sont les principales sources de développement de l'économie nationale. Le potentiel énergétique du Turkménistan représente aujourd'hui plus de 45 milliards de tonnes d'équivalent pétrole, soit un cinquième des réserves mondiales de gaz naturel et de pétrole.

Grâce aux programmes nationaux élaborés pendant les premières années de l'indépendance, les réformes ont introduit un nouveau type d'industrie. Le Turkménistan, grâce à ses propres ressources nationales, a investi 30 milliards dans l'économie nationale et a construit plus de 1050 usines et fabriques industrielles dotées d'un équipement ultramoderne.

Nous avons développé avec succès de nouvelles branches d'industrie, à savoir les secteurs pétrolier et gazier, énergétique, textile et alimentaire. Dans l'industrie textile, nous avons créé de nouvelles sociétés spécialisées et de grandes usines textiles intégrées en organisant la production à grande échelle de différents produits de fibre de coton, dont 60 % est exporté. L'industrie textile représente 28 % du volume total de production de notre industrie manufacturière.

Le secteur agricole de l'économie a été entièrement refondu. Depuis le milieu de l'année 1995, toutes les fermes collectives et d'État ont été abolies. La réforme a visé à transférer la terre à la propriété privée et à l'octroi de baux à long terme, et à accroître les surfaces de lots privés. Le Gouvernement a mis en œuvre des mesures pour stimuler la production agricole privée. La moitié des coûts relatifs aux services techniques est à la charge de l'État. La population a été exonérée du paiement de l'impôt foncier et sur les constructions et de celui sur l'élevage de bétail et l'aviculture. Toutes ces mesures et d'autres ont renforcé l'agriculture et ont stimulé la croissance de la production.

Le Turkménistan a récolté cette année un total record de 3,1 millions de tonnes de blé. En l'état actuel du développement, la demande des consommateurs dans notre pays est presque entièrement satisfaite par la production locale, assurant pratiquement l'indépendance alimentaire du pays.

Le Turkménistan attache une grande importance à la création et au développement de son infrastructure ferroviaire qui répond aux normes modernes les plus élevées. Aujourd'hui, le système ferroviaire turkmène couvre plus de 2 000 kilomètres. Ces dernières années, deux nouvelles voies ont été construites et une troisième est en cours de construction, ce qui a augmenté la taille du système de près de 500 kilomètres.

Le pays est devenu une part essentielle du système commun de transport international. Le chemin de fer Trans-Asiatique est une variante en acier de l'ancienne Route de la soie qui relie le Turkménistan aux pays d'Europe et au continent asiatique et promeut le développement économique et social.

Le Turkménistan attache une grande importance à la protection sociale. Notre politique intérieure est d'assurer des niveaux de vie dignes, la sécurité, les droits et les libertés des citoyens et de renforcer la base juridique de la société. Au cours de la période de transition, le Président et le Gouvernement ont œuvré pour offrir un appui social à la population. Depuis 1993, ils ont fourni gratuitement à leurs citoyens le gaz, l'électricité, l'eau, le sel, les services de soins de santé et l'éducation.

Il existe un programme de construction de logements à grande échelle. Les citoyens reçoivent en propriété des maisons confortables bien conçues à des

conditions financières attrayantes avec des prêts sur une durée supérieure à 15 ans et l'employeur du futur propriétaire paie 50 % des coûts. Grâce à l'éducation gratuite et à un bon accès à celle-ci, le pays connaît un niveau élevé d'éducation et d'alphabétisme. Le Turkménistan a remporté des succès dans d'autres domaines, s'agissant notamment de la protection des droits des enfants et de la défense de leurs intérêts. Cela confirme clairement que nous avons rempli sans relâche nos obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, nous avons mis en œuvre avec succès en 2000 un programme pour la protection des mères et des enfants, pour le développement complet des enfants et pour la promotion et le bien-être des jeunes.

Le pays est parvenu à un taux élevé de vaccination, ce qui a eu pour résultat une réduction importante des maladies infectieuses chez les enfants. Beaucoup est fait dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de l'éducation et de la protection sociale. Le Turkménistan est le quatrième pays au monde à avoir été reconnu par l'Organisation des Nations Unies parmi les États qui ont introduit l'iodation universelle du sel, conformément aux règles internationales acceptées. À cet égard, il a été noté que notre pays remplit constamment ses obligations non seulement en ce qui concerne le déficit en iode mais aussi les microaliments qui sont nécessaires au développement d'un enfant en pleine croissance.

Depuis de nombreux siècles, notre pays se situe à la croisée des chemins entre l'est et l'ouest et le sud et le nord, et a été un nœud essentiel sur la grande Route de la soie, qui a été la voie de la paix et du dialogue pour les cultures pendant presque 1 500 ans. Cela a abouti à la création d'une atmosphère spirituelle particulière sur notre terre turkmène et ce n'est pas par accident, par conséquent, que la mentalité nationale des Turkmènes soit par essence tournée vers l'étranger, regardant l'individu comme la valeur suprême, et plonge ses racines dans l'ouverture d'esprit, la tolérance, le respect de la culture d'autrui et la tranquillité naturelle.

Le système politique de l'État reconnaît le rôle important que joue la société civile. Les associations publiques et les syndicats professionnels et d'artistes jouent un rôle actif en déterminant les politiques économiques, sociales et culturelles de l'État.

Le Turkménistan a respecté traditionnellement la liberté religieuse de ses citoyens et respecte strictement les règles et principes internationaux généralement reconnus dans le domaine de la liberté du culte. Par conséquent, plus de 100 organisations religieuses sont enregistrées au Turkménistan. L'État garantit la liberté religieuse et de croyance, l'égalité des confessions devant la loi et le droit de tous à déterminer indépendamment ses rapports avec la religion.

Le Turkménistan reconnaît la primauté des règles du droit international universellement reconnues et est devenu partie aux instruments internationaux fondamentaux dans le domaine des droits de l'homme ou les a ratifiés. Une mesure importante dans ce domaine a été la déclaration par le Turkménistan de son statut d'État perpétuellement neutre, qui a été approuvé par l'Assemblée générale. Le Turkménistan a assumé ses obligations internationales à cet égard et les a remplies ces 10 dernières années. Ces obligations sont incorporées aux lois constitutionnelles sur la neutralité du Turkménistan et à ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme.

Nous avons aboli la peine de mort en 1999. Le Turkménistan a adopté des mesures politiques, économiques et sociales particulières pour la protection des droits des réfugiés, qui sont arrivés dans notre pays entre 1991 et 1997. Au cours de cette période, environ 20 000 réfugiés du Tadjikistan, de l'Afghanistan, d'Arménie et d'autres pays sont arrivés au Turkménistan. Conformément au décret du Président turkmène, plus de 16 000 d'entre eux ont reçu la citoyenneté ou des permis de résidence.

Nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui visent à renforcer l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies, à son Secrétariat, à ses institutions spécialisées, fonds et programmes, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres, qui ont coordonné et fourni l'aide précieuse au développement de notre État.

Le Turkménistan, ainsi que de nombreux autres États, place de grands espoirs dans l'Organisation des Nations Unies et appelle au renforcement et à l'élargissement de son rôle dans le monde.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ismael Gaspar Martins, Président de la délégation de la République d'Angola.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant cette Assemblée. D'emblée, je voudrais au nom du Gouvernement angolais féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa soixantième session.

Je souhaite également faire part de ma gratitude à son prédécesseur, M. Jean Ping, pour son engagement et pour la manière transparente et efficace avec laquelle il a présidé aux travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Aujourd'hui, 60 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, l'humanité est toujours confrontée à des défis nouveaux et complexes. La poursuite des conflits armés, la faim, la pauvreté, les violations massives des droits de l'homme, la propagation du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose, les cicatrices du terrorisme et le risque que des États non étatiques puissent acquérir, mettre au point et employer des armes de destruction massive constituent en effet une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La communauté internationale a donc toutes les raisons d'agir collectivement pour réformer et renforcer l'ONU afin de la rendre mieux à même de répondre aux défis nombreux et complexes auxquels nous sommes confrontés.

La République d'Angola suit avec une grande préoccupation l'évolution de la situation dans plusieurs régions du monde, en particulier sur le continent africain. En dépit d'une tendance relativement positive caractérisée par une baisse du nombre de zones de tension dans le monde aujourd'hui, il est nécessaire de continuer à prêter une attention toute particulière aux processus de paix dans diverses régions du monde, en particulier en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Soudan et en Guinée-Bissau, pour ne citer que quelques-unes.

S'agissant de la Guinée-Bissau, ma délégation est satisfaite des résultats obtenus, et nous nous félicitons de la maturité politique manifestée par la population bissau-guinéenne durant la période de transition, en

particulier le sens civique dont elle a fait preuve pendant la période des élections présidentielles.

À cet égard, nous estimons que le respect des institutions souveraines établies conformément à la constitution est une condition indispensable de la stabilité politique. Ceci seulement créera un environnement propice à l'exécution des tâches qui garantira le maintien de la paix et le relèvement économique. C'est là l'espoir de la population bissau-guinéenne qui s'est rendue si nombreuse aux urnes. Cela a représenté un vote pour la démocratie.

À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, prévue pour le mois de novembre, de la table ronde sur la Guinée-Bissau et nous exhortons les donateurs à y répondre favorablement puisque l'aide de la communauté internationale demeure une condition essentielle du processus en cours.

S'agissant du processus de consolidation de la paix qui se poursuit actuellement dans la région des Grands Lacs, l'Angola, en tant que pays constitutif de la région, est satisfait des résultats obtenus jusqu'ici. Nous remercions le Groupe des amis et tout particulièrement le Gouvernement canadien de l'appui qu'ils apportent, et notamment à la deuxième Conférence des Grands Lacs, devant se tenir en novembre à Nairobi.

Bien que nous comprenions que la responsabilité principale de prévenir et de régler les conflits en Afrique relève des États africains eux-mêmes, nous convenons que la communauté internationale devrait, en partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, jouer un rôle plus important dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent.

Se fondant sur notre propre expérience, nous pensons que, pour que les stratégies de prévention et de règlement des conflits soient couronnées de succès, elles devraient reposer sur une approche associant autant que possible les parties. À cet égard, la coopération des organes clefs de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – est absolument essentielle. La participation pertinente des institutions financières internationales ainsi que des secteurs privé et commercial s'est avérée tout aussi fondamentale.

C'est la raison pour laquelle nous appuyons et saluons la décision de la Réunion de haut niveau de créer la Commission de consolidation de la paix. Nous

sommes prêts à travailler avec nos partenaires pour que cet organe devienne opérationnel le plus rapidement possible.

L'Angola appuie la création du Fonds permanent pour la consolidation de la paix. Nous sommes également d'avis que les activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration devraient être financées au titre du budget ordinaire, et réservées aux opérations de maintien de la paix.

Bien que l'exploitation illicite des ressources naturelles n'ait pas été mentionnée dans le Document final du Sommet, nous espérons qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale, cette question sera dûment examinée puisqu'elle constitue un élément fondamental de la stratégie de prévention et de règlement des conflits.

Le terrorisme représente indéniablement une menace permanente pour le monde, qu'aucun pays ne saurait affronter seul. Il appelle donc à une coopération entre tous les pays, l'ONU jouant le rôle central dans cette lutte. À cet égard, nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que soit menée à bonne fin aussi rapidement que possible l'élaboration de la convention générale de lutte contre le terrorisme international, qui présenterait une définition universellement acceptée du concept de terrorisme.

Cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, la situation économique et sociale dans plusieurs parties du monde continue d'être caractérisée par une pauvreté extrême.

Comme le Secrétaire général l'a parfaitement énoncé dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), la pauvreté n'est pas seulement une question de développement; cela concerne aussi la sécurité et le respect des droits de l'homme qui sont fondamentaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi je m'accorde à penser avec plusieurs des orateurs précédents que ce thème du Document final devrait être examiné de façon plus détaillée. Nous attendons donc avec intérêt de poursuivre nos travaux dans les instances compétentes, en particulier dans un Conseil économique et social consolidé.

La lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies constitue une condition *sine qua non* pour la paix, la stabilité et la sécurité collective internationale. C'est pourquoi nous

exhortons la communauté internationale à redoubler d'efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires pour prévenir et traiter ces maladies.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux États-Unis qui ont financé et lancé un programme de lutte contre le paludisme en Angola, ainsi qu'en Tanzanie et en Ouganda.

Ma délégation est d'avis que, pour relever les défis auxquels le monde est confronté, il est indispensable de procéder à la réforme des organes principaux de l'ONU afin de les adapter aux réalités actuelles. Nous resterons actifs dans le processus de réforme des Nations Unies, y compris celle du Conseil de sécurité et des autres organes principaux de notre Organisation.

Nous convenons que la composition du Conseil de sécurité devrait dûment refléter la réalité politique d'aujourd'hui. L'élargissement du Conseil de sécurité le rendrait plus transparent et plus représentatif, donnant ainsi à ses décisions plus de crédibilité et surtout une plus grande autorité.

Néanmoins, nous voudrions souligner que l'élargissement du Conseil n'est qu'un aspect de la réforme qui doit être menée à bien. Nous ne devrions pas sous-estimer les autres éléments de la réforme du Conseil que nous ne jugeons pas moins importants, tels que la nécessité d'améliorer ses méthodes de travail et d'accroître leur transparence.

Je suis convaincu que les résultats obtenus à la Réunion plénière de haut niveau de la présente session de l'Assemblée générale dynamiseront la poursuite du débat sur le processus de réforme. Cela créera un cadre qui accentuera la vision commune et les objectifs de l'Organisation, à savoir intensifier la coopération et donner davantage l'assurance que la paix et la stabilité internationales ne peuvent être instaurées que dans le cadre d'un multilatéralisme renforcé.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M<sup>me</sup> Tiina Intelmann, chef de la délégation de la République d'Estonie.

**M<sup>me</sup> Intelmann** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en félicitant M. Jan Eliasson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Nous avons toute confiance en lui et en son équipe. Je voudrais également féliciter

M. Jean Ping du rôle central qu'il a joué au cours de la cinquante-neuvième session.

Les dirigeants du monde se sont réunis dans cette salle la semaine dernière pour ce qui aura été le plus grand sommet de l'histoire. Le document adopté par les chefs d'État et de gouvernement nous a confié des tâches très concrètes pour l'avenir. La réforme se poursuit; nous allons devoir continuer de concentrer nos efforts et prendre des décisions importantes au cours de la soixantième session.

Je bornerai mes observations, aujourd'hui, à quelques sujets essentiels, en mettant particulièrement l'accent sur la contribution de l'Estonie à nos objectifs communs.

Le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont des questions interdépendantes. Il est inconcevable que des progrès mondiaux dans ces domaines puissent être réalisés sans un système multilatéral efficace agissant dans le plein respect des principes de la Charte des Nations Unies. Comme nous l'avons souligné dans le document final, il y a une semaine, aucun pays ne peut s'attaquer seul aux défis complexes et délicats de l'heure. L'Estonie est à cet égard totalement attachée au renforcement des Nations Unies.

Dans cet univers mondialisé, interdépendant, nous sommes obligés de conjuguer nos efforts. Il faut une coopération entre les différentes organisations qui ont les capacités voulues en matière de prévention des conflits et d'opérations de maintien de la paix, ainsi que d'appui logistique et de formation.

L'ONU ne peut espérer apporter une solution onusienne à tous les problèmes. L'Estonie est heureuse de voir que l'ONU œuvre activement à un partenariat approfondi avec différentes organisations. L'Estonie prend une part active aux efforts collectifs de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous pensons que l'ONU, l'Union européenne et l'OTAN doivent toutes continuer à travailler à une coopération mutuellement bénéfique et à une prévisibilité accrue au niveau de l'affectation des ressources. Plus nous travaillons en coordination, meilleurs seront les résultats que nous pourrons obtenir dans la gestion des conflits, de la pauvreté et des souffrances humaines. À cet égard, l'Union européenne a beaucoup progressé dans la mise sur pied de groupes d'intervention, ce qui a accru notre capacité de réaction rapide dans les situations de crise.

L'Estonie continuera de contribuer dans le cadre de différentes organisations à la stabilité de l'Afghanistan, de l'Iraq, du Soudan, du Kosovo et du Moyen-Orient. Notre contribution à long terme à la surveillance de la frontière entre Israël et le Liban par l'ONU, nos équipes de détection d'explosifs en Afghanistan, notre présence importante – par rapport à la taille de l'Estonie – au Kosovo, l'aide que nous apportons à la formation de la nouvelle force de police iraquienne et notre participation au processus de stabilisation de l'Iraq ne sont que quelques exemples de la contribution de mon pays aux efforts collectifs.

L'Estonie reconnaît également la nécessité de développer le maintien de la paix au niveau africain et de mieux former les soldats de la paix des Nations Unies. Nous avons accueilli un cours de formation des formateurs au maintien de la paix en Estonie il y a quelques mois, auquel ont participé des soldats de la paix de quelque 30 pays différents.

Au fil des ans, nous avons prouvé notre attachement non démenti aux activités des Nations Unies, dont le maintien de la paix, de façon très simple et sans équivoque : en payant régulièrement et ponctuellement l'intégralité de nos quotes-parts.

Le rôle de la communauté internationale ne prend pas fin au moment où nous parvenons à mettre un terme à un conflit en cours. Sans structures étatiques adaptées, nous le savons tous, un pays court le risque de sombrer de nouveau dans le conflit. Par conséquent, l'Estonie se félicite de la mise en place de la Commission de consolidation de la paix dont nous espérons voir les premiers résultats très bientôt.

Je voudrais maintenant évoquer la question du terrorisme. En l'occurrence, notre position est sans équivoque : le terrorisme est inacceptable en toutes circonstances et nous devons être unis contre lui. Nous regrettons que le document final du Sommet ne condamne pas le meurtre délibéré de civils et de non-combattants.

L'Estonie estime que la stratégie antiterroriste présentée par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, doit être adoptée et mise en œuvre. Nous considérons la conclusion d'une convention globale contre le terrorisme international comme une priorité absolue de la présente session de l'Assemblée générale. L'Estonie met scrupuleusement en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et appuie les initiatives des Nations Unies et d'autres

organisations internationales en matière de prévention et de lutte antiterroriste. Ainsi, il y a quelques jours, l'Estonie a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

La prolifération des armes de destruction massive est une autre préoccupation urgente s'agissant de la sécurité. Nous regrettons, à cet égard, qu'aucun accord n'ait été trouvé sur la non-prolifération et le désarmement au cours du Sommet.

La lenteur des progrès enregistrés en matière d'élimination de la pauvreté et dans la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement constitue une grave source de préoccupation. L'Estonie, de concert avec les autres États membres de l'Union européenne, a décidé de consacrer davantage de ressources à la coopération au développement. En dépit de notre statut de nouveau donateur, l'aide publique au développement de l'Estonie atteignait déjà, en 2004, 0,08 % de notre produit national brut. Et nous augmentons progressivement notre contribution, qui inclut également notre contribution volontaire aux activités des Nations Unies relatives au développement.

Aucun État ne sera en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement tant qu'il ne respectera pas les droits fondamentaux de l'homme. La deuxième Décennie internationale des populations autochtones coïncide avec le calendrier prévu pour la réalisation des Objectifs – 2015. Si nous voulons vraiment réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons nous concentrer sur les questions qui comptent le plus pour les populations, y compris les populations autochtones. La mise en œuvre des Objectifs en ce qui concerne les populations autochtones doit être considérée dans le contexte plus général de la Déclaration du Millénaire, qui englobe les trois objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies – la paix et la sécurité, le développement économique et social, et les droits de l'homme.

On ne saurait bien sûr omettre d'évoquer la question des changements climatiques, dont l'actualité est apparue particulièrement nettement après les récentes catastrophes naturelles. Il nous faut intensifier la coopération mondiale à long terme pour pouvoir changer véritablement les choses.

J'aimerais mettre en exergue l'importance du Conseil des droits de l'homme. Nous considérons ce

Conseil comme un organe permanent créé par la Charte, solidement relié aux autres structures des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité. Ceux qui violent les droits de l'homme ne doivent pas siéger au Conseil.

L'Estonie est déterminée à promouvoir les droits de l'homme comme des valeurs universelles qui doivent être garanties pour tous. Nous nous félicitons, à ce sujet, de ce que le Sommet ait décidé de doubler le budget ordinaire du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au cours des cinq prochaines années.

Nous tenons à dire que l'Estonie est fermement convaincue de l'importance extraordinaire de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit et qu'elle appuie la création du Fonds pour la démocratie, auquel elle entend contribuer financièrement.

L'Estonie applaudit à l'accord obtenu sur la responsabilité de protéger. Nous devons tous honorer nos engagements sur le plan national et nous devons également être prêts à agir en cas de génocides, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de tout autre crime contre l'humanité exigeant une intervention extérieure d'urgence, même si celle-ci n'a pas été demandée. Dans ces cas, la communauté internationale se doit de prendre des mesures.

En tant que membre fondateur de la Cour pénale internationale, nous sommes déçus de constater qu'aucune référence à cette Cour n'apparaît dans le document final. Nous estimons que la Cour, tout comme d'autres juridictions internationales, est vitale pour lutter contre l'impunité des crimes internationaux.

Il y a 60 ans, les dirigeants du monde se sont engagés à prévenir la guerre, à défendre les droits de l'homme et à aider les peuples du monde à réaliser la sécurité, la prospérité et la liberté. Ayons le courage de nous efforcer de réaliser ces objectifs.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit au débat de la présente séance.

Deux délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégués doivent prendre la parole de leur place.

**M. Ozawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Notre droit de réponse a trait à la déclaration prononcée ce matin par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Tout d'abord, nous sommes fermement convaincus que l'on détermine si un pays candidat à un siège permanent au sein du Conseil de sécurité possède les qualifications requises en fonction de la contribution qu'il apporte au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Deuxièmement, au sujet des événements du passé, le Premier Ministre Koizumi a une fois de plus expliqué, le 15 août dernier, la pensée du Gouvernement japonais à cet égard. Ma délégation voudrait rappeler à la République populaire démocratique de Corée que dans la déclaration conjointe des pourparlers à six, publiée il y a quelques jours, le 19 septembre, à Beijing, le Japon et la République populaire démocratique de Corée se sont tous deux engagés à « prendre des mesures pour normaliser leurs relations conformément à la Déclaration de Pyongyang, sur la base du règlement des incidents regrettables du passé et des préoccupations actuelles ».

Avant la publication de la déclaration conjointe des pourparlers à six, les représentants du Japon et de la République populaire démocratique de Corée ont eu un certain nombre d'entretiens bilatéraux pour parvenir à cette entente commune.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arménie.

**M. Martirosyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre à certaines des accusations non fondées et à des malentendus qui sont apparus dans la déclaration du Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères lors du débat général, le 18 septembre 2005.

Tout d'abord, au sujet du territoire qui entoure le Haut-Karabakh, dont il a parlé, ces territoires sont à présent sous le contrôle des Arméniens du Haut-Karabakh parce que l'Azerbaïdjan a refusé de répondre à leur revendication pacifique d'autodétermination. Il est atterrant d'entendre un représentant de l'Azerbaïdjan se poser en victime d'agressions alors que c'est le Gouvernement azerbaïdjanais lui-même

qui a mené une vaste campagne militaire pour éliminer la population civile du Haut-Karabakh.

Deuxièmement, il existe des résolutions du Conseil de sécurité dont la partie azerbaïdjanaise a tenté, à maintes reprises, de déformer la teneur pour prouver ses allégations. Les quatre résolutions adoptées en 1993 par le Conseil de sécurité réfutent clairement de telles accusations erronées. Ces résolutions parlent de forces arméniennes locales pour décrire les combattants. En outre, elles demandent à la République d'Arménie de faire usage de ses bons offices avec les autorités du Haut-Karabakh pour régler ces questions. Cela prouve clairement que l'Arménie n'est en aucun cas impliquée dans le processus militaire et dans la situation qui en résulte.

En troisième lieu, je souhaiterais parler des termes « pratiques dangereuses de l'Arménie » utilisés par le Ministre pour décrire la situation dans les territoires avoisinant le Haut-Karabakh. Comme l'a conclu le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour la sécurité et la coopération, qui a été distribué à l'Assemblée générale sous la cote A/59/742, l'Arménie n'y a aucune intervention ni aucune présence. Les conclusions de la mission sont claires. Il n'y a pas de politique délibérée d'implantation ni d'importantes colonies dans les territoires avoisinant le Haut-Karabakh. Ceux qui se réinstallent dans le Haut-Karabakh sont ceux qui ont été contraints, du fait du nettoyage ethnique entrepris par le Gouvernement azerbaïdjanais, de quitter leurs foyers à Baku et dans d'autres villes azerbaïdjanaises, ainsi qu'à Chahoumian, dans la région septentrionale de Mardakert et dans la région orientale de Martuni dans le Haut-Karabakh actuellement sous le contrôle de l'Azerbaïdjan.

Quatrièmement, les parallèles que le Ministre tente de dresser entre Nakhchivan et le Haut-Karabakh sont dénués de tout fondement et hors de propos. Le besoin que ressent le Haut-Karabakh d'avoir un lien terrestre permanent est une toute autre histoire. Les deux questions n'ont aucun lien ni aucune similitude, aussi bien sur le plan politique que sur le plan géographique. Une fois que le conflit sera résolu et que le blocus imposé à l'Arménie par l'Azerbaïdjan sera levé, l'Azerbaïdjan pourra utiliser ce territoire pour communiquer avec Nakhchivan. Il n'a donc jamais été question, lors des négociations, de créer un accès

officiel vers Nakhchivan. Les circonstances ne sont pas du tout comparables et nous ne devons pas prétendre qu'elles le sont.

Enfin, nous partageons l'optimisme prudent du Ministre et espérons vraiment que toutes les parties

saisiront cette occasion. Il n'est d'aucune utilité pour le processus de paix de déformer la réalité sur le terrain et c'est dans cet esprit que nous souhaitons apporter nos corrections.

*La séance est levée à 19 heures.*